UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Etude des difficultés rencontrées par les journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics : cas de RPA, Bonesha et Isanganiro

Hacimana, Alexis; Sous la direction de : Professeur Léonidas BARAKAMFITIYE

2014
UB, Faculté des psychologies et sciences de l'éducation
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1111

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE L'EDUCATION

ETUDE DES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES JOURNALISTES DES MEDIAS PRIVES POUR ACCEDER A L'INFORMATION AUPRES DES POUVOIRS PUBLICS : Cas de RPA, BONESHA FM et ISANGANIRO

Par

Alexis HACIMANA

Sous la direction de :

Professeur Léonidas BARAKAMFITIYE

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Sciences de l'Education

Bujumbura, avril 2014

DEDICACE

A nos regrettés parents ;

A nos frères et sœurs ;

A nos cousins et cousines ;

A madame Candide KIGEME ;

A la famille Romuald MWAKAMWEMA ;

A tous nos amis.

REMERCIEMENTS

Ce travail n'a pas été une affaire individuelle. Des soutiens et concours extra-personnels y ont contribué fortement. Ainsi nous exprimons vivement nos sentiments de gratitude à toute personne qui, d'une manière ou d'une autre, a contribué dans la réalisation de ce travail.

Nous adressons particulièrement notre profonde gratitude au professeur Léonidas BARAKAMFITIYE, directeur de ce mémoire, qui n'a cessé de nous encourager quand nous semblions aveuli. Sa rigueur scientifique, ses remarques et conseils on ne peut plus pertinents, nous ont été d'une importance capitale. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

Que toutes les personnes qui ont contribué à notre formation tant morale qu'intellectuelle depuis l'école primaire jusqu'à l'université veuillent trouver ici l'expression de notre reconnaissance. Nous adressons particulièrement nos sincères remerciements aux enseignants de la Faculté de Psychologie et Sciences de l'Education.

Nous adressons nos sincères remerciements aux responsables des radios RPA, BONESHA FM et ISANGANIRO qui nous ont donné la permission d'accéder à nos enquêtés.

Nous ne saurions non plus manquer d'adresser notre profonde gratitude à nos regrettés parents dont l'encouragement filial inlassable nous a fait aimer l'école, noyau de ce travail. Nous remercions en outre la famille Romuald MWAKAMWEMA, qui a pris leur relève, qu'elle trouve ici son couronnement. Nos sincères remerciements vont également à l'endroit de nos sœurs et frères, nos parentés, nos très chers amis et condisciples qui nous ont été proches dans les moments difficiles tout au long de nos études qu'ils trouvent ici nos sincères remerciements.

A vous tous nous disons : Grand merci.

Alexis HACIMANA

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABP : Agence Burundaise de Presse

ARF : Association des Radios sans Frontières

ASBL : Association Sans But Lucratif

CCIB : Chambre de Commerce et de l''Industrie du Burundi

CNC : Conseil National de la Communication

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

ESF : Expansion Scientifique Française

FLSH : Faculté des Lettres et Sciences Humaines

FM : Frequency Modulation (modulation de fréquence)

FPSE : Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PUF : Presses Universitaires de France

PUQ : Presses Universitaires de Québec

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RPA : Radio Publique Africaine

RSF : Radio Sans Frontières

RTNB : Radio Télévision Nationale du Burundi

SE : Sans Edition

SL : Sans Lieu

TST : Télégraphie Sans Fil

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)

UB : Université du Burundi

RFI : Radio Français International

RESU.ME

Le gouvernement burundais accepte le droit d'accéder à l'information pour tous les journalistes tant étatiques que privés. Cependant, certains journalistes des médias privés éprouvent des difficultés pour accéder à l'information détenue par les pouvoirs publics et nous avons voulu en savoir plus

Notre travail de recherche comprend deux grandes parties. La première partie dénommée cadre théorique et considérations méthodologique de la recherche comprend, l'élucidation des concepts clés, les généralités sur les médias privés burundais, les fonctions sociales de la communication de masse ainsi que la problématique et la démarche méthodologique de la recherche.

La deuxième partie concerne la présentation des données, l'analyse et l'interprétation des résultats de l'enquête regroupés autour de trois thèmes : les difficultés des journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics, les difficultés rencontrées par les journalistes des médias privés après la diffusion de l'information concernant les pouvoirs publics ainsi que les difficultés matérielles, financières et politiques rencontrées par les journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics.

Les résultats de notre recherche ont montré que les journalistes des médias privés accèdent à l'information selon la nature du sujet à traiter.si c'est la couverture médiatique, ils accèdent facilement à l'information ; mais des réticences s'observent lorsqu'il s'agit de certains dossiers du ressort du domaine judiciaire, politique ou de corruption.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE i

REMERCIEMENTS ii

SIGLES ET ABREVIATIONS iii

TABLE DES MATIERES v

1. INTRODUCTION GENERALE 1

0.1. Motivation du choix du sujet 2

0.2. Délimitation du sujet 3

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE 4

CHAPITRE I : DEFINITION DES CONCEPTS-CLES 5

I.0. Introduction 5

1.1. Information 5

1.2. Information de masse 6

1.3. Médias privés 7

1.4. Liberté de communication 8

1.5. Le journaliste 9

I.6. Conclusion 11

CHAPITRE II : GENERALITES SUR LES MEDIAS PRIVES BURUNDAIS 12

2 .0.introduction 12

2.1. Contexte et situation des médias privés au Burundi 12

2.2. Rôle et importance des médias dans l'organisation de la société burundaise 15

2.2.1. Rôle des radios associatives au Burundi dans la vie socio-politique 16

2.2.2. Les médias privés, moyens d'information 17

2.2.3. La radio, besoin vital pour la société burundaise 18

2.2.4. La radio, la démocratie et les droits de l'homme 19

2.3. Les sources de l'information 21
2.4. La diffusion de l'information 23
2.5. Effets de l'information 24
2.6. Quelques droits reconnus aux journalistes et aux médias burundais 24
2.7. Conclusion 25

CHAPITRE III : LES FONCTIONS SOCIALES DE COMMUNICATION DES MASS-MEDIAS 26

3 .0 Introduction 26
3.1. Une communication de masse 27
3.2. La mass-média informe 27
3.3. Divertissement et distraction 28
3.4. La fonction éducative 30
3 .5. Conclusion 31

CHAPITRE IV : PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE, OBJECTIFS ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE 32

4.0 Introduction 32
4.1. Problématique 32
4.2. Objectifs de la recherche 35
4.2.1. Objectif général 35
4.2.2. Objectifs spécifiques 35
4.3. Démarche méthodologique 36
4.3.0. Introduction 36
4.3.1. Méthode de recherche : approche qualitative 36
4.3.2. Technique de collecte des données : Enquête par entretien semi-directif 37
4.4. Univers et Terrain d'enquête 38
4.5. Technique de choix des enquêtés 39
4.6. La préenquête 41
4.7. L'Enquête proprement dite 42
4.8. Dépouillement et procédé d'analyse des données 43
4.9 Conclusion 44

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION, ANALYSE DES DONNEES ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE.. 45

CHAPITRE V: L'ACCES DES JOURNALISTES DES MEDIAS PRIVES A L'INFORMATION AUPRES DES POUVOIRS PUBLICS 46

5. o Introduction 46
5.1. Inégal traitement des médias (médias privés et médias Etatiques) 46
5.2. Ignorance des pouvoirs publics face à la contribution des médias privés 49
5.3. Les limites de l'opinion 54
5.4. Les contraintes liées à la censure 56
5.5 Conclusion 59

CHAPITRE VI : DIFFICULTEES RENCONTREES PAR LES JOURNALISTES DES MEDIAS PRIVES APRES LA DIFFUSION DE L'INFORMATION CONCERNANT LES POUVOIRS PUBLICS 60

6.0 Introduction 60
6.1. Les conditions de travail des médias privés burundais et ses relations avec l'Etat 60
6.2. Menaces de certains dirigeants publics envers les médias privés 61
6.3 Conclusion 63

CHAPITRE VII : DIFFICULTES MATERIELLES, FINANCIERES ET POLITIQUES 64

7.0 Introduction 64
7.1. Difficultés matérielles 64
7.2. Difficultés financières 66
7.3. Les contraintes politiques 67
7.4 Conclusion 69

CONCLUSION GENERALE ET SUGGESTIONS 70

CONCLUSON GENERALE 70
SUGGESTIONS 72

BIBLIOGRAPHIE..... **74**

1. INTRODUCTION GENERALE

L'information est un besoin de toute personne. Cela car à chaque instant ; l'être humain a toujours la soif de savoir ce qui se passe autour de lui. En effet, selon (P. ALBERT et F. TERROU, (1970, p.5). « *Le besoin d'information est une des données fondamentales de toute vie sociale* » (P. ALBERT et F. TERROU, (1970, p.5). La population Burundaise a besoin de la contribution des médias en général et en particulier celle des médias privés pour recevoir l'information équilibrée. Les médias privés jouent un rôle de plus en plus central dans l'opinion publique. A ce propos, B. VOYENNE (1971, p.5) écrit : « *(...) La presse est en effet un besoin vital pour les sociétés étendues et complexes auxquelles nous appartenons désormais, dans la mesure où ces groupes s'étendront et se compliqueront encore, sa place ne saurait que s'y développer* ». Ce même auteur (1971, p.5) continue en disant : « *(...) A chaque instant nous voulons savoir "ce qui s'est passé"* ».

Les médias en général et en particulier les médias privés jouent un rôle indispensable dans la vie politique, sociale, économique et culturelle. Les médias privés pourraient contribuer à la diffusion de l'information nécessaire à la population s'ils gardaient l'impartialité. A ce sujet une question peut se poser : comment certains dirigeants publics considèrent-ils le rôle des médias privés? Les moyens d'information sont multiples : nous avons la presse écrite (les journaux), l'internet, la presse parlée et l'audiovisuel. Dans notre pays où plus de la moitié de la population est analphabète, la presse parlée est le meilleur moyen d'accéder à l'information. A ce propos, D. MUVIRA (1978-1979, p.13) nous dit : « *(...) Les Africains se fient beaucoup plus à l'information qui provient des ondes que celle lue sur papier* ».

A notre sens, les raisons sont multiples : les Africains sont de tradition et de civilisation orale plutôt que de l'écriture ; l'Afrique a un taux élevé d'analphabètes. Ainsi, la radio a l'avantage de porter loin le message et surtout de s'adresser à une large audience à la fois. Au Burundi, quelles sont les difficultés rencontrées par les journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics ? Il serait difficile de ces difficultés sans passer par la voie de recherche. En ce qui nous concerne, nous avons voulu éclaircir les difficultés que rencontrent les journalistes des médias privés, plus particulièrement ceux de la RPA, BONESHA FM et ISANGANIRO, lors de la recherche de l'information auprès des pouvoirs publics. Ce travail a été subdivisé en deux grandes parties.

La première partie traite du cadre théorique de référence et présente l'élucidation des concepts clés, les généralités sur les médias privés burundais, les fonctions sociales de la communication de masse, la problématique, les objectifs et la démarche méthodologique de la recherche.

La deuxième partie qui traite de la présentation des données, de l'analyse et de l'interprétation des résultats de l'enquête, comprend les difficultés des journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics, les difficultés rencontrées par ces journalistes après la diffusion de l'information concernant les pouvoirs publics, les difficultés matérielles, financières et politiques que rencontrent ces journalistes pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics ,la conclusion et suggestions

0.1. Motivation du choix du sujet

La question fondamentale est de savoir pourquoi nous avons choisi ce sujet plutôt qu'un autre. Le choix de notre sujet a été dicté par le fait que nous observons des divergences entre les journalistes des médias privés et les pouvoirs publics. Les lois régissant les journalistes burundais leur donnent le droit d'accéder aux sources d'information mais, dans certains cas, n'est pas toujours respecté.

La liberté d'expression est l'un des principes de la démocratie. En effet, les dirigeants utilisent les médias pour propager leurs idéaux. Aussi, les médias privés contribuent à la bonne marche du pays. Cela s'observe quand ils diffusent des cas de malversations économiques et des détournements par exemple. La population a le plein droit de savoir ce qui se passe au niveau de la gestion de leur pays en ce qui concerne les fonds et les biens publics. Quelles sont les difficultés rencontrées par les journalistes des médias privés pour accéder aux sources d'information auprès des pouvoirs publics? Ainsi, les pouvoirs publics constituent le grand pilier de la vie sociale.

C'est pour ces différentes raisons ci-haut citées que nous avons décidé de mener une étude sur les difficultés rencontrées par les journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics (Cas de la RPA, BONESHA FM et ISANGANIRO).

0.2. Délimitation du sujet

Faire une étude pareille nécessiterait d'entrer en contact avec tous les journalistes des médias privés, mais il serait difficile de rencontrer tous les journalistes travaillant dans les stations privées. Au Burundi où la majorité de la population est analphabète, la presse parlée est très importante. Selon les propos de F. BALLE (1973, p.2), « *aujourd'hui, la radio et la télévision rassemblent quotidiennement des dizaines de millions d'auditeurs ou de téléspectateurs* ». Ce même auteur (1973, p.2) poursuit en disant que « *la radio et la télévision intéressent plusieurs auditeurs par rapport aux autres moyens de communication* ».

C'est dans cette optique que nous nous sommes intéressé aux journalistes des médias privés, en l'occurrence ceux qui travaillent dans des stations de radios émettant des programmes à partir de Bujumbura. En effet, ces radios sont associatives. De plus, ce sont celles qui privilégient l'information dans leurs lignes éditoriales.

Selon P. NIYONGABO (2005.p35) « *Les médias privés jouent un grand rôle dans la libération de la parole dans les pays sous développés* ». Notre recherche s'est focalisée sur l'étude des difficultés rencontrées par les journalistes des stations de radios privées pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics. Nous avons pris les trois radios (la Radio Publique Africaine (R.P.A.), la RSF BONESHA F.M. et la Radio ISANGANIRO) comme paradigmes, constituant des modèles de références. Il s'agit d'étudier les difficultés que rencontrent les journalistes des médias privés travaillant au niveau de l'équipe rédactionnelle parce que ce sont eux qui se rendent sur terrain pour récolter, traiter et diffuser l'information.

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

CHAPITRE I : DEFINITION DES CONCEPTS-CLES

I.0. Introduction

Pour éviter toute confusion sémantique, il nous semble important de clarifier les termes clés que nous employons dans notre recherche. A ce sujet, F .M.A.VOLTAIRE, (cité par L. JEUNE HOMME, 1967, p.24), s'adressant à ses contemporains, disait : « *Si vous voulez converser avec moi, définissez d'abord vos termes et accordez vos lexiques* ». Cet auteur le souligne bien, il faut clarifier le sens des termes à utiliser car la signification d'un terme peut varier en fonction du contexte dans lequel l'intéressé l'utilise. Ainsi, E. DURKHEIM, (cité par H. DESCROCHE, 1971, p.24), nous conseille en disant que « *les concepts qu'ils [les gens] expriment sont toujours ambigus et le savant qui les exploiterait tel qu'il les reçoit de l'usage et sans faire subir d'autres élaborations s'exposerait aux plus graves confusions* ». Cela signifie que toute "notion" pourrait signifier tant de choses et les confusions ne manqueraient pas. Il nous semble donc nécessaire et capital de ne pas passer outre ces conseils.

1.1. Information

Le terme "information" s'est grandement enrichi, son emploi n'est pas sans polémique. Selon F. BALLE et J.G. PADIOLEAU (1973, p.16), dans un premier sens, celui du langage courant, « *l'information est un élément particulier de connaissance ou de juger accessible à n'importe qui sous quelque forme que ce soit* ». De cette définition, nous comprenons que l'information est une nouvelle qui aide l'individu à améliorer ses connaissances.

Dans une seconde acception, selon les mêmes auteurs (1973, p.16), « *l'information délimite un besoin social, une exigence de communication entre les individus d'une collectivité ou entre les divers segments d'une société* ». Partant de cette définition, nous pouvons affirmer que l'information est considérée comme un bien social, indispensable dans la communication des hommes vivant ensemble ou dispersés.

En troisième lieu, le terme d'information vise « *(...) l'ensemble des moyens ou des instruments qui assurent dans une société donnée la communication entre les hommes* ». de

cette dernière, nous concluons que l'information est l'ensemble des actions menées depuis sa récolte jusqu'à sa diffusion et elle doit viser l'intérêt général.

Quant à P. GAILLARD (1971, p.6), l'information, « *c'est l'ensemble des activités qui ont pour objet la collecte, la transmission, la transformation et la diffusion des nouvelles d'intérêt général* ». Nous affirmons que l'information est l'ensemble des faits qui peuvent produire un message au public.

F. TERROU (1974, p.9), lui, nous dit que « *l'information désigne toute publication sous forme appropriée d'éléments de connaissance (faits) ou jugement (commentaires, opinions) à l'aide des mots, de sons ou d'images et d'une façon générale de tous les signes accessibles au public* ».

De tout ce qui précède, nous constatons que l'information désigne toute publication d'éléments de connaissance ou de jugement avec tout l'arsenal des moyens de communication accessibles au public.

Bref, l'information est tout ce qui est mis à la disposition de l'intelligence et qui augmente la capacité du savoir. Elle revêt plusieurs formes, soit elle est orale, soit écrite, soit symbolique.

1.2. Information de masse

Le terme "masse" s'emploie souvent pour désigner le peuple de façon différenciée et en tant que groupe le plus répandu dans la société. L'information de masse désigne à ce propos une diffusion des connaissances, des nouvelles, des idéologies à un grand public. Cette information est souvent préparée à l'intention des peuples, des personnes de basses conditions ou de conditions moyennes. Le canal préféré est la voie des ondes.

Nous rejoignons ici l'idée de F. BALLE (1999, p.26) qui affirme que la radio se veut être un moyen de diffusion de masse en ces termes : « *(...) Après l'invention de la télégraphie sans fil (T.S.F.) en 1896, la radiodiffusion devient une véritable "mass-média"* ».

Dans le contexte africain, la radio est ainsi le moyen moderne de communication de masse par excellence. Qui dit "information de masse" suppose l'audience ou l'auditorat et cela précise ceux qui ont acheté, ceux qui ont écouté la radio. Généralement, on pourrait parler de la

radiodiffusion, de la télévision ou encore de la presse écrite comme des médias de masse. Mais, un constat nous oblige de laisser de côté les deux derniers cas. En effet, dans notre pays, la télévision ne concerne qu'une petite minorité habitant les centres urbains ou les environs, les journaux pour la plupart rédigés en langue française sont destinés à un public très réduit. La radio, quant à elle, touche une masse très considérable de la population aussi pour la réception, un petit poste transistor à piles suffit pour capter des émissions.

Pour nous, l'information de masse est une nouvelle destinée à une population très étendue ou se regroupant ensemble.

1.3. Médias privés

Pour qu'il y ait communication, il faut un communicateur avec ses moyens. Quand il s'agit de communiquer à la masse, les moyens vont aussi différer de ceux concernant un individu ou un groupe restreint. R. HOWARD (2002, pp.7-8) nous dit ce qu'il entend par média : « *Les différents moyens utilisés de façon organisée pour communiquer avec des groupes de personnes. Les journaux, la radio, la télévision sont des exemples bien connus des médias. Internet et le web sont des médias plus récents... Les programmes de divertissement comme les programmes de musique et feuilleton font aussi partie des médias... On y rattache aussi parfois le théâtre de rue, les affiches, les conteurs traditionnels et même les bandes dessinées* ». De cette définition, nous pouvons affirmer que les médias sont un ensemble de moyens utilisés dans le but de répandre l'information sous quelque forme soit-elle.

A. BIROU (1969, p.694), quant à lui, définit les médias de la façon suivante : « *(...) un ensemble de techniques, des instruments, et des moyens susceptibles de transmettre des communications sensibles ou intellectuelles à un grand nombre de gens à la fois. Ces moyens à l'information, la culture, la pédagogie, les loisirs, la publicité, la propagande* ». Nous constatons que les médias sont un ensemble des instruments de diffusion collective ainsi que les moyens mis en œuvre pour que l'information parvienne à la masse.

F. BALLE (1999, p.44) a, lui aussi, une vision qui n'est pas très éloignée de celle des autres auteurs quand il dit que « *les médias sont une technique ou un ensemble de techniques permettant aux hommes de communiquer l'expression de leurs pensées quelles que soient la forme et la finalité de cette expression* ». Partant de cette définition, nous concluons que les

médias sont un ensemble des techniques qui interviennent dans la communication des hommes.

M. LUHAN, cité par F. BALLE (1973, p.34), écrit que "médias" signifie « *les moyens de diffusion collective que sont la presse, la radio, la télévision et le cinéma* ». Ce même auteur (1973, p.34) poursuit en disant que les médias sont « *Un prolongement technologique de l'homme* ».

Les moyens des sites Internet qui traduisent le paroxysme de l'évolution grandissante de la technologie réunissent à la fois la communication et l'information. Mais la tendance informative semble l'emporter sur le volet communicationnel. En effet, les informations de tout genre sont disponibles pour qui peut les trouver, d'où certains passent énormément de temps à "naviguer" parce que, parait-il, ces informations sont fascinantes. Ainsi, F.BALLE (1999, p.665) écrit : « *Les nantis sont les premiers bénéficiaires des informations collectives dont les idéologues ou les politiques attendaient l'affranchissement des plus démunis* ».

Il serait mieux de distinguer médias gouvernementaux et médias privés. T. H. CHEICK (cité par Institut Panos Paris, 1993, pp.65-66) nous dit que « *pour les médias de l'Etat, ce dernier garde encore le monopole sur certains médias électroniques, la radio ou la télévision. Ce monopole s'explique souvent par le côté sensible voire émotionnel de l'image bien appréhendée par des populations mêmes analphabètes. Les médias privés sont autonomes au niveau de la gestion. Ils sont gérés à distance par la collectivité sans être soumis aux humains politiques du moment. Il les appelle " médias publics"* ». Au Burundi, les médias gouvernementaux utilisent les moyens de l'Etat. Ils sont gérés par des gens nommés par le pouvoir. En revanche, les médias privés utilisent les moyens en provenance de bailleurs de fonds ou des ONG. Certains sont gérés par des ASBL. Le soutien de l'Etat est minime.

En ce qui nous concerne, nous appelons *médias privés* tous ces médias qui ne sont pas financés, gérés et dirigés par les autorités nommées par le Gouvernement.

1.4. Liberté de communication

C'est l'avènement des médias privés et l'accusation des médias étatiques, qui incite à définir une "nouvelle" liberté, la liberté de communication. Ce sont des auteurs de la constitution américaine et des auteurs de la révolution française qui inspirent ces libertés d'expression.

Selon les révolutionnaires français F. BALLE (1999, p.293), « *la liberté de communication des opinions offre aux hommes des possibilités inédites d'expression pour autant que les sociétés acceptent de connaître les réalités de son exercice et d'obéir à ses commandements* ». Nous affirmons que la liberté de communication est presque synonyme de la liberté d'expression qui donne l'opportunité aux hommes d'exprimer leurs idéaux.

Quel est le sens de la liberté d'expression ? A cette question, F. BALLE (1999, p.294) répond : « *La liberté de communication est le droit, pour chacun, d'utiliser librement le média de son choix pour exprimer sa pensée en la communiquant à autrui, ou pour accéder à l'expression de la pensée d'autrui, quelle que soit, dans les deux cas, la forme ou la finalité de cette expression* ». Cette définition de F. BALLE que la liberté de communication se manifeste au cas où, il n'y a pas de distinction dans de préférence de médium. Pour dire que les individus ont le droit d'utiliser un médium de leur choix.

R. PINTO (1984, p.241), quant à lui, met l'intérêt au respect des droits des autres en ces termes : « *Les droits et libertés de chaque personne s'exercent dans le respect du droit d'autrui ; de la sécurité collective, de la morale et de l'intérêt commun* ».

Cette définition montre qu'il s'agit d'une partie de la liberté d'expression. Si l'on entend par liberté d'expression la faculté de communiquer une idée au destinataire, de quelque façon que ce soit, et que cette idée étant une opinion, une conviction ou une croyance, la liberté de communication en constitue un cas particulier. La liberté de communication est prise au même titre que la liberté religieuse, la liberté d'enseignement et la liberté d'expression collective telles que la liberté de manifestation.

Quant à nous, la liberté de communication constitue alors cette part de liberté d'expression dont l'exercice implique l'utilisation d'une technique de diffusion ou de communication, technique que l'on appelle aujourd'hui "médias".

1.5. Le journaliste

Avant de définir le concept "journaliste", commençons par l'analyser selon le domaine de travail. Selon BILGIER et PHILIPPE (1991, p.91) on distingue :

- *Le journalisme d'actualité qui traite d'événements récents qui cherche des informations en exclusivité ;*
- *Le journalisme d'investigation qui nécessite un travail de collecte et de recoupement qui peut être long et complexe, voire entravé par ceux qui voudraient éviter la divulgation de certains faits ;*
- *Le grand reportage, souvent considéré comme l'activité la plus noble du journalisme, qui est la réalisation d'une enquête en profondeur lors d'événements importants ou historiques comme les guerres ;*
- *Le journalisme professionnel qui, « est celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources ».*

Nous pouvons dire que le journaliste professionnel est celui qui a l'expérience dans le domaine journalistique et qui vit grâce à son travail du journalisme.

BILGIER et PHILIPPE (1991, p.91) poursuivent en disant que « *la qualité de journaliste professionnel dépend notamment de trois critères à savoir : la collaboration intellectuelle directe et permanente à un organe de presse au moins ; la rétribution de cette collaboration selon les normes contractuelles en vigueur ; le fait que cette rétribution constitue le principal c'est-à-dire plus de la moitié des ressources professionnelles du journaliste* ». De cette définition, nous voyons que le journalisme est le travail, l'activité, la profession de journaliste. C'est aussi le mode d'expression propre à la presse.

BILGIER et PHILIPPE (1991, p.95) continuent en écrivant que « *le journaliste est celui dont le métier est d'écrire dans un journal et par extension d'informer à travers un média : presse écrite, radio, télévision, ...son travail consiste à collecter, vérifier, sélectionner, synthétiser et commenter des faits pour les présenter au public. Le journaliste peut être spécialisé dans un domaine particulier : politique, sport, science,...* ». De ce qui précède, nous pouvons dire que le journaliste est celui qui se rend sur terrain pour recueillir les informations, les traiter, les diffuser ou les commenter librement.

Les journalistes de la RPA, ISANGANIRO et BONESHA FM sont subdivisés en deux catégories : ceux du groupe de rédaction (qui cherchent, traitent et diffusent l'information) et ceux du groupe d'animation (qui animent des émissions musicales, politiques, judiciaires et

sportives). En ce qui nous concerne, nous avons affaire aux journalistes de l'équipe rédactionnelle. Nous pouvons donc dire que le journaliste est celui dont le métier est d'écrire dans un journal, d'informer à travers un média : presse écrite, radio, télévision.

I.6. Conclusion

Nous venons de voir l'introduction générale qui contient certains éléments qui montrent l'importance de l'information, la motivation du choix de notre sujet de recherche, sa délimitation et les concepts clés que nous avons utilisé au cours de notre recherche viennent d'être définis, voyons quelques généralités sur les médias privés burundais.

CHAPITRE II : GENERALITES SUR LES MEDIAS PRIVES BURUNDAIS

2 .0.introduction

De nos jours, les médias se présentent comme le moyen le plus souple, économique et puissant d'atteindre un public largement disséminé et de surmonter les problèmes posés par l'éloignement. Ils sont aussi des moyens modernes, rapides et efficaces de véhiculer l'information tant au niveau national qu'international. Les médias interviennent fortement dans les conflits en société. Leur intervention est indéniable.

L'intervention des médias privés peut être efficace d'une part pour attiser le feu et d'autre part, avoir l'effet inverse car les rédacteurs peuvent être corrompus et par conséquent falsifier des informations pour des intérêts soit particuliers soit patronaux. Les journalistes professionnels indépendants peuvent contribuer dans la résolution pacifique des conflits. Ainsi R. HOWARD (cité par l'Institut Panos Paris, 2002, pp 6-8) nous affirme que : « *(...) En tant que moyens de communication, ils permettent de contrer les perceptions erronées. Ils fournissent un cadre d'analyse au conflit, définissent les intérêts en jeu, désamorcent les méfiances, fournissent un exutoire salutaire aux émotions* ». De cette définition, nous pouvons dire que les moyens de communication sont le canal le plus important sur lequel les individus peuvent se mettre ensemble pour discuter, analyser un fait quelconque soit pour démentir l'information erronée, soit pour exprimer leurs points de vue.

2.1. Contexte et situation des médias privés au Burundi

C'est à la faveur de l'installation du multipartisme en 1992 que les ondes ont été libéralisées. La première radio privée (CCIB FM+) a vu ainsi le jour en juin 1995. En février 1996 naquit la radio MWIZERO (l'actuelle RSF BONESHA FM). Depuis, les radios n'ont cessé de germer à telle enseigne que nous avons 15 radios privées actuellement. La Radio culture nait en 1997, Radio IVYIZIGIRO en Mai 2000, RPA en Mars 2000, ISANGANIRO en Mars 2002, Renaissance en 2004, Radio MARIYA BURUNDI en1997, Radio scolaire NDERAGAKURA en 1997, REMA FM en 2009 , RFM en2012, Radio UMUCO FM en juin 2009, Radio SALAMA EN 2007, STAR FM en 2009, Voix de l'Espoir en 1996 . (http://www.memoirealine.com, 19 avril 2013, 13h).

Le pays compte donc 15 radios privées et qui ont chacune un projet de créer des filiales communautaires chargées surtout de l'information de proximité. La plupart d'entre elles ont ainsi bénéficié d'appui de bailleurs de fonds pour leur fonctionnement car la situation économique du Burundi ne leur permet pas de vivre des apports publicitaires. Bien que cette situation maintienne les radios associatives dans une précarité, elles comportent un revers de la médaille avantageux inhérent à une indépendance accrue vis-à-vis des pouvoirs publics, une liberté d'expression remarquable en Afrique. La couverture du territoire nationale est assurée par quatre d'entre elles (RPA, ISANGANIRO, RSF BONESHA FM et RMA FM) tandis que les autres couvrent entre trois provinces et plus sur dix-sept que compte le Burundi. La plupart, ayant leur siège à Bujumbura, couvrent également une bonne partie de l'Est de la République Démocratique du Congo. Ces médias privés jouent un rôle très important dans l'organisation de la société.

En ce qui nous concerne, nous avons insisté sur les trois radios qui font l'objet de notre étude (RPA, ISANGANIRO et RSF BONESHA FM). Ainsi, dans toutes ces radios privées locales, seules RPA, RSF BONESHA FM et ISANGANIRO nous sont intéressé, car, nous semble-t-il, non seulement seules les émissions de ces radios touchent les domaines, mais aussi cadrent avec notre sujet car dans leurs objectifs elles mettent l'intérêt particulier sur la liberté d'expression et l'information.

a. La Radio Publique Africaine (RPA) et ses objectifs

La devise de la RPA est : "La radio qui vous écoute". Cette radio a sa vision, ses émissions et ses valeurs. Sa vision est une volonté d'œuvrer pour une société juste, sans violence, solidaire et prospère, compassion dans la détresse des communautés.

Les valeurs de la R.P.A. sont : "justice, égalité, tolérance, solidarité". Cette radio croit en la justice sociale, une société mettant en avant les valeurs de justice et d'égalité, de tolérance et de solidarité. La redevance des autorités auprès de la population est une valeur qui rappelle aussi l'œuvre de la R.P.A. pour une société responsable où les mandataires publics sont redevables devant leur peuple. Enfin, la valeur de citoyenneté active apporte une contribution à la promotion d'un citoyen libre, conscient et respectueux de ses devoirs, attaché à ses droits et à ceux d'autrui.

La mission de la R.P.A. se résume en 4 volets :

- Promouvoir plus de justice et d'égalité surtout en faveur des sans voix, plus de tolérance et de solidarité.
- Promouvoir auprès des gouvernants et des citoyens la redevance dans la gestion de la "*res publica*" qui est la chose publique.
- Contribuer à la promotion d'un citoyen libre et conscient et respectueux de ses devoirs, attaché à ses droits et à ceux d'autrui.
- Stimuler l'exercice de la liberté d'expression chez les Burundais. (http//:www.rpa.bi, 20 avril 2013,10h)

b. La Radio BONESHA FM et ses objectifs

Avec pour objectif et ligne éditoriale "La réconciliation nationale et le développement", la radio BONESHA FM accompagne et guide la population à travers l'ensemble de ses programmes en français, kirundi et swahili. Ces programmes associent à l'information nationale et internationale des émissions liées aux droits de l'homme, à la bonne gouvernance, à l'éducation, à l'agriculture, à la santé, à l'environnement et à la culture. Elle informe, explique, valorise les actions positives et donne la parole à l'ensemble de la population. La radio BONESHA FM est gérée par une association sans but lucratif dénommée ARF. Cette association a été agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/611 du 1er avril 1999. Elle est composée de 60 membres actifs dont 5 du comité exécutif. Tous les membres sont des professionnels de la communication.

L'ARF a pour objet de :

- Proposer un service radiophonique neutre à toute la population burundaise ;
- Appuyer et soutenir toute initiative locale, régionale, nationale et internationale visant à renforcer le message de réconciliation ;
- Promouvoir une formation professionnelle dans le domaine des médias ;
- Entreprendre des activités connexes susceptibles de favoriser la communication de la population burundaise (concerts, débats, etc.) ;
- Encourager la production des œuvres radiophoniques, culturelles, des droits de l'homme et de professionnalisme journalistique ;

- Participer à l'échange des valeurs qu'elle défend en Afrique et dans le monde (http : www.bonesha.bi,20 avril 20 avril 2013 15h15).

c. La Radio ISANGANIRO et ses objectifs

La devise de la radio ISANGANIRO est : "*Inama isumba ingimba*", ce qui veut dire « Le dialogue vaut mieux que la force ». Selon le site http://www.isanganiro.org (12 février 2013, 15h 30), la radio ISANGANIRO s'est assigné les objectifs suivant :

- Diffuser une information objective et équilibrée à travers tous les canaux de diffusion de large audience ;
- Promouvoir le dialogue, la paix et la réconciliation à travers ses journaux, programmes, microprogrammes, magazines et articles de presse ;
- Jeter des ponts entre sociétés en conflits, au Burundi d'abord, puis entre les communautés burundaise, rwandaise, congolaise et tanzanienne ;
- Promouvoir le respect des droits de l'homme, particulièrement ceux des catégories les plus vulnérables, défavorisées, comme les femmes, les enfants, les déplacés et les rapatriés ;
- Promouvoir la liberté de presse, la liberté d'expression ainsi que les valeurs positives. Quel est alors le rôle et l'importance des médias dans l'organisation de la société burundaise?

2.2. Rôle et importance des médias dans l'organisation de la société burundaise

Actuellement, les médias occupent une place de choix dans notre vie quotidienne et à plus forte raison pour les représentants et les guides d'opinion. En témoigne l'existence d'un ministère chargé de la communication, d'un CNC ainsi que des associations des médias privés.

Ainsi, si nous considérons avec G. MERMET (1987, p.238) que les médias sont « *tout support de diffusion de l'information servant d'intermédiaire pour transmettre un message à l'intention d'un individu ou d'un groupe* », nous constatons que les médias ont un rôle à jouer dans le développement économique et sociopolitique de la société. Comme nous l'affirme aussi le Comité Mondiale pour la Liberté de la Presse (2000, p.47) , «*le journalisme a un rôle*

à jouer dans le développement économique et sociopolitique de l'Afrique. Or, ce rôle, il ne peut le jouer pleinement qu'avec la confiance du public. Cette confiance, les journalistes ne l'obtiendront que s'ils font preuve d'une certaine éthique professionnelle et s'il apparaît clairement que leurs motivations sont sans ambiguïté. Elle suppose aussi, au quotidien, une couverture complète, honnête et exacte de l'actualité ».

En tenant compte de la force des choses, les médias sont mus par des intérêts certains qui les poussent à orienter l'information. Dès lors, il revient à la presse d'explorer la profondeur des faits pour livrer au consommateur des informations qui lui permettent de porter son propre jugement sur la valeur informationnelle du message. Maintenant, voyons le rôle des radios associatives burundaises.

2.2.1. Rôle des radios associatives au Burundi dans la vie socio-politique

Les radios privées jouent un rôle primordial dans la consolidation de la paix et dans la transparence qui sont les piliers d'une société bien organisée au niveau politico- socio économique.

M.S. FRERE (2005, p.75), chercheure à l'Université Libre de Bruxelles et experte associée de l'Institut Panos Paris, décrit la mobilisation des radios associatives en écrivant : « *Les radios privées burundaises ont œuvré de façon multiple à préparer les esprits à la paix et à promouvoir des comportements des citoyens dans ce pays déchiré (...) La radio touche aussi le processus de paix en essayant de rapprocher les Burundais de l'intérieur et de l'étranger (exilés, réfugiés) et de les amener à partager la manière dont ils perçoivent la situation nationale (...)* ».

La plupart des radios associatives sont nées pendant la période de crise et ont été amenées à jouer un rôle important pour le retour à la paix en donnant la parole au public et en se démarquant de la tribune d'institutionnels qu'est la RTNB. Bien plus, M.S. FRERE (2005, p.75) poursuit en disant que « *les radios privées ont également joué un rôle essentiel pour faire entendre la voix des différentes forces belligérantes, convaincues que le refus de communiquer et de dialoguer génère la rumeur et la désinformation. Elles ont eu à en faire les frais à plusieurs reprises* ».

Ce regard combien vrai d'un étranger au Burundi, M.S. FRERE de nationalité belge, révèle la grande responsabilité des radios associatives pendant cette période qui a conduit à la démocratisation des institutions actuelles du Burundi. C'est en août 2005 pendant la période post-conflits que des nouvelles élections ont été organisées au Burundi. Convaincus de l'espoir et de la confiance qu'a placés en eux la population, les médias burundais, les radios en grande majorité ont décidé une solidarité éditoriale qu'ils ont appelée "synergie des médias" et ont déployé plus d'une centaine de journalistes dans toutes les communes du pays pour couvrir les élections qui se sont déroulées en cinq étapes : les législatives, les sénatoriales, les communales, les présidentielles et les collinaires. Ils ont par là contribué à la transparence de ces élections qualifiées d'exemplaire. CENI a elle-même reconnu que, sans les médias, elle n'aurait jamais réussi à juguler les tentatives de fraudes et d'irrégularités observées dans quelques localités du pays. Malgré cette situation qui prête à un optimisme certain sur le rôle des radios au Burundi, un désaccord a marqué les relations entre les hommes des médias et leurs responsables avec les pouvoirs publics. En effet, les médias privés affirment avoir respecté leurs lignes éditoriales et le gouvernement les accuse d'avoir dévié de leurs objectifs. Malgré toutes ces accusations les médias privés constituent le moyen d'information privilégié.

2.2.2. Les médias privés, moyens d'information

L'activité humaine dans la société moderne n'arrête pas de s'élargir et de devenir complexe tant à l'échelle nationale qu'internationale. Le traitement organisé et la diffusion des nouvelles envies de rendre intelligibles pour le public, les faits, les situations, les opinions, telle est la fonction des médias en général. Signalons que, dans la plupart des pays africains, les médias publics restent l'apanage des pouvoirs publics, ce qui fait que ces derniers instrumentalisent la presse publique dans le but de pérenniser leur pouvoir.

En ce qui concerne les médias privés, ils ont le devoir de diffuser l'information telle qu'elle est. Ils doivent donner la parole à tout le monde tout en gardant la neutralité. Ils jouent un rôle essentiel dans l'organisation de la société burundaise, favorisent la participation aux affaires publiques du fait même qu'après un message radiodiffusé, les auditeurs peuvent engager une discussion, ce qui constitue un moyen de développement de l'homme entier, comme le souligne S. HOEBEKE (2008, p.37) : « *Contrairement à certaines idées reçues, le récepteur qui reçoit un message n'est pas passif mais actif, critique, intelligent : adressé à tout le monde,*

le même message n'est pas reçu de la même manière par tous ». Cela vaut pour toutes les représentations médiatiques, y compris pour la publicité.

Ainsi, quelle que soit la position de l'individu sur le plan social, professionnel ou politique, il a besoin d'être informé de ce qui se passe autour de lui, comme le constate R. PINTO (1984, p.35) quand il écrit : « *Notre société a besoin d'un compte rendu exact et précis des événements du jour. Nous avons besoin de savoir ce qui se passe dans notre ville, dans notre région, dans la nation. Nous avons besoin d'information sûre concernant les autres pays* ». De cette conception, il sort l'importance de l'information tant au niveau individuel que social. Donc, l'homme a besoin d'être informé, soit pour prendre des décisions, soit pour comprendre et savoir ce qui se passe autour de lui. Au Burundi la radio s'avère un besoin vital.

2.2.3. La radio, besoin vital pour la société burundaise

Selon le RGPH 2008, le Burundi reste peuplé de 57,5% d'analphabètes. Cette proportion de la population ne sait ni lire ni écrire. Cependant cette population a aussi besoin de s'informer sur ses droits et devoirs et d'étendre son champ d'expression. Ceci lui permet de dire librement tout ce qui ne va pas dans sa vie quotidienne et ce qu'il faut faire pour l'améliorer. En effet, *« la liberté d'opinion et d'expression, le droit de rechercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées, sans considération des frontières »* disposés ainsi à l'article 19 de la DUDH ne sont nullement respectés. La radio aide à nous sortir de cette situation par sa force de propagation et son contenu quand elle est libre et dirigée par des personnes animées d'un esprit apolitique. Elle modèle nos comportements et nous rend aptes à participer à la gestion de nos cités quand nous avons accès à leurs installations.

BLOUD et GAY (1966, p.83) nous montrent eux aussi l'importance de la radio en écrivant : « *Pour savoir ce qui se passe, aucun effort à faire, pas même celui de regagner son domicile. Car la radio vous impose la nouvelle, à toute heure et en tout lieu. Elle lance entre deux chansonnettes dans la rue, au café, au stade, ...* ». De cette conception, nous pouvons dire que grâce aux nouvelles technologies d'information et de communication, c'est facile de savoir ce qui se passe parce que les moyens d'information sont multiples à telle enseigne que quelqu'un qui a son portable puisse écouter les informations n'importe où il est.

BLOUD et GAY (1966, p.84) continuent en disant : « *Autrement dit, on en revient à l'information transmise de bouche à oreille. La radio est comme on l'a dit "la troisième oreille" ou mieux, la première bouche, susceptible partout et toujours de libérer les mots surprenants répandus ensuite comme trainée de poudre dans la foule constamment violée...* ».

Nous pouvons dire que la réception de l'information devient facile parce que beaucoup de personnes peuvent écouter une seule radio et cela dans un petit temps.

Parlant de la nécessité d'une radio .F.TEALDI cité par l'Institut Panos Paris (1993.p.52) nous dit : « *En Afrique de l'ouest, les nomades Fulanis ou les Massaï en Afrique de l'Est possèdent tous des radios dans les villages. Malgré le seuil de pauvreté, la radio et la télévision sont devenues en Afrique des facteurs importants de la vie quotidienne* ». Nous pouvons dire qu'au Burundi, seuls les citadins et ceux qui vivent dans les centres urbains qui ont des télévisions. Cependant, les radios se multiplient du jour au jour même dans les campagnes.

Les radios privées burundaises ont contribué dans l'enrichissement des débats démocratiques et des droits humains.

2.2.4. La radio, la démocratie et les droits de l'homme

La radio est incontestablement l'un des secteurs de la presse au Burundi qui couvre les plus grandes étendues géographiques et touche le plus de personnes possibles. Son développement à tout moment a des effets sociaux considérables.

La radio, comme le dit B. VOYENNE, cité par Institut Panos Paris (1993, p.51), « *a modifié, en unifiant, la manière de parler des populations, accéléré la diffusion des modèles culturels dans les villages et les campagnes, accentué enfin la participation des peuples aux grands événements politiques et économiques* ».

Dans nos campagnes et dans nos villes, la radio informe les foyers à tous les niveaux. A ce propos, H. OUEDRAGO, cité par Institut Panos Paris (1993, p.51) nous dit que « *l'écoute s'est individualisée en même temps que la mobilité des récepteurs, la rendant quasi-permanente, la femme dans sa cuisine, l'artisan dans son atelier, l'homme d'affaires dans sa voiture, l'adolescent ou l'adolescente dans leur chambre (quand ce n'est pas dans la rue ou sur les lieux de loisirs), le paysan dans son champ, l'homme politique à l'écoute, peuvent désormais*

prendre chacun le programme de leur choix, vingt quatre heures sur vingt quatre. La présence de la radio est devenue le moyen permanent, quasi-machinal, pour combattre l'ennui et la solitude et elle a modifié la participation au monde extérieur en la rendant continue et multiforme... C'est la radio qui met instantanément, l'ensemble du pays en communication avec lui-même ».

La radio apparaît donc comme un médium aux multiples fonctions. C'est un outil de communication qui porte la nouvelle, favorise les échanges d'idées dans tous les domaines et rend la société plurielle, différenciée et les opinions constantes ou changeantes. Vulgarisée, hors du monopole du politique sans nos Etats, accessible aux populations, elle crée, stimule et consolide la culture démocratique et accroît la liberté de l'information et de la communication.

Pour consolider effectivement la démocratie, il faut créer et renforcer une culture démocratique et les droits humains est l'une des meilleures voies pour y accéder consiste à promouvoir l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie, conçue d'une manière concertée et systématique.

L'éducation de la population burundaise à la démocratie reste une grande préoccupation. Comment la radio peut-elle contribuer à combler le déficit ainsi constaté ?

La tâche est difficile mais possible. Les journalistes de la radio s'efforcent de rendre service aux populations essentiellement rurales, s'exercent à l'un des métiers les plus ardus qui soient dans le domaine des communications de masse. Il faut beaucoup de patience et de dévouement pour assurer le fonctionnement d'un service de radiodiffusion qui s'est fixé pour objectif par exemple de toucher un public rural. La radio et ses animateurs doivent cependant remplir cette tâche.

Le journaliste de la radio a une mission particulière au Burundi : jouer en faveur du développement de l'information du public rural surtout et changer les vieilles habitudes pour enraciner la culture démocratique au niveau des zones rurales par exemple. Les animateurs de la radio doivent amener, par leurs programmes, les paysans à adopter de nouveaux modes de culture ou de vie. Ils doivent offrir à leurs auditeurs, de façon générale, des occasions de débattre et d'échanger des idées à propos de la démocratie, du développement de l'environnement, des nouvelles cultures, etc. Les auditeurs doivent discuter et prendre des

décisions. AL MESTER (cité par Institut Panos Paris, 1993, p.53), donne à ce propos « *l'exemple de l'Inde qui a organisé des tribunes libres à la radio : les auditeurs ruraux reçoivent les informations de base par la radio, puis organisent des débats, au sein du village entre eux et les spécialistes de l'agriculture* ».

Dans notre pays, les médias privés ont contribué dans le processus de la consolidation de la démocratie. En effet, ces derniers ont contribué aux débats démocratiques et ont relayé les initiatives de formation et d'éducation dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie. Ils se sont distingués en offrant aux hommes politiques, des analyses, critiques, des débats sur la situation politique dans le monde, en Afrique et au Burundi en particulier. La radio a beaucoup contribué dans la consolidation de la démocratie et dans la défense des droits de l'homme dans la société burundaise. Couvrir toutes les formes et tous les types d'éducation formelle et non formelle place la radio au cœur de tout œuvre d'éducation, de formation, de sensibilisation et lui confère les moyens d'autoriser et de maîtriser de tout ce qui peut promouvoir la consolidation de la culture démocratique. Après l'analyse des rôles des radios, on pourrait se demander leurs sources principales.

2.3. Les sources de l'information

Les journalistes doivent se rendre sur terrain pour s'enquérir de l'état de lieu .En plus de cela ils ont plusieurs sources susceptibles d'avoir des informations que la population a besoin à tout moment.

Selon P. DE MAESENEEER (1992, p.36), « *l'événement ne se produit pas dans la salle de rédaction et pas nécessairement aux heures de bureau. La multitude de mots qui affluent chaque jour dans une salle de rédaction provient de plusieurs sources* ».

Les journalistes tant privés qu'étatiques ont le droit d'accéder aux sources d'information à n'importe quel moment et à n'importe quel lieu. Les journalistes cherchent l'information dans des sources variées. P.DE MAESENEER (1992, pp36- 37) « *distingue les sources principales et les sources régulières auxquelles les journalistes trouvent l'information* ».Voyons en premier lieu les sources principales :

- *Les journalistes-reporters : ils doivent aller à la recherche de l'information, là où elle est susceptible de se trouver : services gouvernementaux et ministères, groupes et*

organisations communautaires, associations diverses, institutions publiques et privées, syndicats, grands services publics (eaux, transports, électricité, hôpitaux, etc.), police, pompiers, ambulances, organisations sportives, compagnies aériennes et maritimes, parlement, tribunaux, etc.

- *Les agences de presse : agences de presse nationales et agences de presse internationales.*

En deuxième lieu, voyons les autres sources régulières auxquelles les journalistes peuvent faire recours pour trouver de l'information :

- *Les publications : journaux, magazines nationaux et étrangers et lettres d'information ;*
- *Les conférences de presses, points de presse et réunions publiques ;*
- *L'écoute des autres stations de radio et chaînes de télévision tant nationales qu'étrangères.*

Il importe de disposer de bonnes installations d'écoute surtout d'information limitée. Pour certaines stations et agences l'écoute de stations étrangères constitue presque la seule source.

- *Le contact personnel avec un maximum de gens : parmi les gens vivant dans un pays, il y a ceux qui servent de source de l'information. Cependant, les gens qui acceptent de livrer l'information aux journalistes leur demandent souvent de garder l'anonymat. Ce qui peut conduire le journaliste à l'inexactitude, c'est-à-dire ne pas être sûr de ces sources.* A ce propos, le même auteur (1992, p.37) nous conseille *: « Dans le doute, vérifiez deux fois. Si cela s'avère impossible, laissez tomber l'information. Il ne faut jamais accepter une nouvelle comme sûre et certaine ».*

Enfin, il y a un autre aspect important du mass-média qui mérite d'être souligné ici : l'information est quelque chose qui évolue. Les gens allument la radio pour avoir "les derniers flashs" sur un accident, un conflit international, une décision prise lors d'un important conseil des ministres, etc. Une information bien traitée ne peut donc être simplement mentionnée une seule fois. La radio est la source bien préférée du public. En effet, elle est dotée d'un pouvoir d'informer à mesure que le temps change et de présenter, tout au long de la journée, des bulletins d'information régulierement et rapidement. Après la récolte de l'information, c'est le traitement et la diffusion.

2.4. La diffusion de l'information

Un peu partout dans le monde, la presse est utilisée comme un moyen privilégié de diffusion des idées en raison de sa rapidité, de son coût, de sa commodité et surtout de l'ampleur de son audience. La radio, la télévision, la presse écrite, le film et l'internet sont les différentes formes utilisées pour rendre efficaces les messages à transmettre. La diffusion de l'information est donc toujours liée à la problématique de savoir quel est le message et comment le transmettre pour qu'il puisse produire des effets. Le Burundi étant un pays à tradition orale, a privilégié la radio et la télévision et, dans une moindre mesure, la presse écrite et le film. N'eût été la conjoncture économique défavorisant l'acquisition de ces moyens, il nous semble que la radio et la télévision constitueraient un moyen efficace dans la propagation des messages. Leur efficacité réside dans la réception simultanée des informations par beaucoup de gens. Quant aux autres médias, ils constituent un moyen sûr pour conserver un peu plus longtemps les messages publiés et permettent d'y revenir au moment opportun.

La conception, la mise en forme du message démontrent bien le souci d'efficacité de l'émetteur. Celui-ci veut toujours satisfaire le public et use de tous les moyens à sa disposition pour le faire. Dans le souci de conquérir l'attention du public, la presse doit donc se préoccuper de la mise en forme. C'est une condition primordiale pour que le message puisse produire des effets et intéresser le grand public.

Nous rejoignons ici l'idée de R. PUCHEU (1980, p.20) qui écrit : « *Ecrire, dire, ce n'est jamais décrire. C'est bel et bien, informer, c'est-à-dire mettre en forme, modeler* ». Le souci majeur de la presse à cet égard est de faciliter la compréhension du message et de dispenser le lecteur ou l'auditeur de tout effort de réflexion pour comprendre. C'est là le but poursuivi par la technique du "rewriting" qui donne le ton uniforme du médium. Cette pratique conduit à administrer au public un produit facile à digérer.

Rédiger ou exposer un sujet au micro n'est plus seulement une critique ou une narration. C'est aussi une incitation à l'adhésion de la masse par la recherche d'effets capables de stimuler cette adhésion. L'information ainsi diffusée a toujours des répercussions ou provoque une réaction du destinataire.

Toutefois, dans l'expression de cette liberté, il est tenu au respect des lois, de droits et libertés d'autrui. (Art.10) ;

- Le journaliste a droit, sur le territoire burundais, à la sécurité de sa personne et de son matériel. (Art.11) ;
- Il peut se prévaloir de la clause de conscience pour rompre le contrat qui le lie à une entreprise de presse si l'orientation nouvelle de ladite entreprise est en contradiction avec les termes du contrat, sans préjudice des indemnités justes et équitables dues par l'employeur (Art.12) ;
- Le journaliste a le droit de s'affilier à un syndicat ou à une association professionnelle de son choix (Art.13) ;
- Sous réserve des clauses du contrat qui le lie à son employeur, le journaliste et/ou technicien de l'information peut collaborer de manière ponctuelle avec d'autres organes de presse (Art.14) ;
- Dans l'exercice de leur métier, les journalistes ont droit à des facilités qui leur sont consenties par le Gouvernement en vue d'accomplir leur mission (Art.15) ;
- Le secret professionnel du journaliste lui est garanti quant aux sources de ses informations (Art.16).

2.7. Conclusion

Nous venons de voir quelques généralités sur les médias privés burundais entre autres le contexte et situation des médias privés au Burundi, les objectifs des radios RPA ,BONESHA FM et ISANGANIRO, le rôle des radios associatives au Burundi dans la vie sociopolitique ,les médias privés comme moyens privilégiés d'information, la radio comme un besoin vital pour la société burundaise et facteur qui aide la promotion de la démocratie et les droits de l'homme, les différentes sources de l'information , sa diffusion, ses effets ainsi que quelques droits reconnus aux journalistes burundais.

Voyons maintenant les fonctions sociales de la communication des mass-médias.

CHAPITRE III : LES FONCTIONS SOCIALES DE COMMUNICATION DES MASS-MEDIAS

3 .0 Introduction

Dans le présent chapitre, nous avons développé les points concernant les fonctions sociales de la communication des mass-médias sans toutefois être plus exhaustifs car elles sont nombreuses. Nous nous sommes focalisé sur les points suivants : la mass-média joue le rôle informatif, de divertissement, de distraction et éducative. « *L'information est, pour l'homme qui vit en société, une nourriture indispensable qui conditionne ses actions, alimente son affectivité et son imagination, provoque ses jugements* », écrit B. VOYENNE (1962, p.27).

La presse n'est pas seulement le caractère d'une communication indirecte qu'elle transmet. Dans un contexte où les interlocuteurs ne sont pas physiquement en présence. Elle est encore une communication multiple parce qu'elle se fait, depuis un émetteur unique, simultanément et successivement à un grand nombre de récepteurs qui n'ont pas d'autre lien entre eux. De plus, la communication joue un rôle considérable en ce qui concerne le fonctionnement d'un pays.

Ainsi, une grande partie de la commission M. BRIDE, citée par A.L. HESTER et W.L. J. TO (1989, p.45) portant sur les sujets du développement et du journalisme, écrit que « *la communication peut être un instrument de pouvoir, une arme révolutionnaire, un produit commercial ou un moyen d'éducation ; elle peut servir des objectifs de libération ou de pression, favoriser l'essor de la personnalité individuelle ou couler les êtres humains dans un moule uniforme. Chaque société doit choisir le meilleur moyen d'aborder la tâche qui nous attend tous et trouver des méthodes pour surmonter les contraintes matérielles, sociales et politiques qui font obstacle au progrès* ».De cette conception, nous pouvons dire que la communication est un outil privilégié des institutions pour communiquer aux dirigés leurs programmes .

3.1. Une communication de masse

La communication de masse est d'abord publique : elle n'est ni secrète, ni réservée à certains. Elle se déroule normalement au sens de tous, dans ce que l'on appelle espace public, lieu délocalisé et multiple où chacun peut parler à d'autres et débattre des idées qui préoccupent la communauté à laquelle il appartient.

La communication de masse est ensuite faite pour être consommée en un temps relativement court. C'est une denrée essentiellement périssable. L'intérêt suscité par la communication de masse est lié à la nouveauté de ses messages. Un quotidien, un reportage télévisé, n'ont d'intérêt, pour la masse de récepteurs, que dans l'actualité immédiate (*ils pourront avoir un intérêt plus tard, mais alors pour quelques historiens spécialisés*). Ainsi, la rapidité de la transmission des nouvelles est capitale pour les mass-médias. A ce propos, A. GIDE, cité par B. VOYENNE (1962, p.27) nous dit : « *J'appelle journalisme, ce qui sera moins intéressant demain qu'aujourd'hui* ».

De ce qui précède, nous entendons que c'est plus avantageux de recevoir l'information dans une courte durée. Ainsi, B. VOYENNE (1962, p.24) poursuit en écrivant que « *la presse de masse, contrairement à celle qui l'avait précédée, n'est plus et ne peut plus être, la "tribune" de quiconque. Elle est la conversation de tous avec tous et de chacun avec chacun. Le chef d'Etat y parle au peuple, l'homme politique à ses électeurs effectifs ou désirés, l'écrivain à son public* ». Nous constatons donc avec B. VOYENNE que la communication joue un rôle social dans la mesure où la propagation de l'information se fait rapidement et touche un grand public.

3.2. La mass-média informe

Les mass medias sont des acteurs importants en ce qui concerne la transmission d'un message destiné à un public plus large. En effet, P. BIGIRIMANA (2005, p.33) écrit« *Les mass-médias sont des pourvoyeurs privilégiés de nouvelles. Ils favorisent à ce titre l'insertion de l'individu dans un groupe. Ils lui en donnent les instruments*». *Ce rôle se confond avec la fonction officielle de la presse que celle de donner des informations* Ainsi, savoir et faire savoir les événements du monde est l'activité principale et la finalité spécifique des mass-médias. Par eux, nous apprenons à toute heure du jour ce que nous avons besoin de connaître

du monde où nous vivons et, périodiquement, nous complétons ces connaissances sur des points plus particuliers. Ce besoin de savoir que la mass- média satisfait, il convient d'ailleurs de l'entendre dans des acceptions très diverses. Ce n'est pas seulement une nécessité utilitaire mais, aussi bien, une volonté de médiation ou de puissance, un souhait de culture ou de flânerie.

Tout ce qui se passe n'est pas en effet un événement, ne constitue pas forcément une nouvelle. On a conseillé à un journaliste novice, comme l'écrit R. CAYROL (1973, p.8), qu' « *un chien qui mord un évêque, ce n'est pas une nouvelle mais un évêque qui mord un chien, ça c'est une nouvelle* ». Cela justifie que les médias sélectionnent l'information à diffuser suivant l'ampleur qu'elle va prendre dans la société. Ils se focalisent souvent sur l'insolite, l'inhabituel et l'accidentel. De même, l'information, dont les aspects sont indéfinis, touche-t-elle les informés à des niveaux très différenciés de leur personnalité individuelle ou sociale : elle s'adresse à l'homme privé aussi bien qu'au citoyen, au producteur et au consommateur, au spécialiste et à l'ignorant, etc. Tous et chacun de ces personnages réclament des nouvelles autant nombreuses autant que variées, c'est-à-dire le récit circonstancié d'événements authentiques, situés, captivants et actuels.

A ce propos, B. VOYENNE (1962, pp.18-19) affirme que « *dans la société de masse, la mass-média joue un rôle spécifique. Elle est pratiquement la seule force et informe la masse en tant que telle. C'est elle qui actualise les images latentes, magnétise les courants, provoque les prises de conscience de millions d'êtres semblables qui, sans elle, ne le sauraient pas. Il n'y a pas d'autre lien, non seulement entre deux voisins de palier* ».Nous constatons donc que la mass-média n'est plus seulement un écho mais elle devient proprement un langage. Elle assure les privilèges qui sont, dans tout rapport humain, ceux de la parole : monopole de la nouvelle, de la communication des pensées et tout simplement, du plaisir ou déplaisir qu'il y a à être ensemble.

3.3. Divertissement et distraction

Les rapports que les individus entretiennent avec la mass-média ne s'inscrivent pas ordinairement dans le cadre des activités socialement obligatoires ou requises, mais dans celui des choix personnels libres. Elle répond à une nécessité interne et non à une contrainte. Il

s'agit donc d'une activité de loisir aussi bien par les moments qui lui sont consacrés (attentes, veillés, repos hebdomadaires, déplacements, etc.) que par l'attitude qu'elle suppose.

Il s'en suit que les mass-médias sont toujours, quoiqu'à des degrés divers, dans l'obligation de capter puis de retenir, l'attention de leur public. Une large place y est faite aux éléments proprement récréatifs et, d'une façon plus générale, la totalité de leur contenu est affectée d'une coloration attrayante, voire franchement séductrice. On entend souvent critiquer cet aspect, mais il est évident que le plus sévère des censures admettrait mal un journal ou une émission qui ne soient pas "bien présentés", c'est-à-dire assaisonnés par le talent. Les critères diffèrent quant à ce qui est présent ou non ; personne ne peut réellement mettre en doute la nécessité de plaire.

"Divertissant", la mass-média l'est encore dans un sens plus vaste et plus profond : celui que la langue classique donnait à ce mot. Car elle est le plus répandue et le meilleur marché des dérivatifs qui s'offrent à l'homme contemporain, en proie aux aliénations de toujours comme à d'autres qui lui sont propres. En le plaçant par personnes interposées dans des situations limites et en lui faisant vivre ainsi l'aventure que lui refusent la vie quotidienne, la mass-média assure une fonction vitale de compensation.

Les craintes et les humiliations, l'agressivité inemployée, la sexualité refoulée, y trouvent les occasions d'une évasion sans risque, aussi émouvantes que la fiction mais possédant un attrait supplémentaire par son authenticité. Comme P. BIGIRIMANA (2005, p.36) le dit, « *les chercheurs sur la culture et de la société de masse sont enclins à accepter la manière fonctionnaliste d'interroger les gens. L'ensemble des satisfactions compensatrices que les médias apportent leur paraît lié à la fois à l'avènement d'une société de masse et l'expression d'une culture tournée vers l'"évasion"* ».

La presse joue un rôle social dans la mesure où la musique peut aider l'individu à se distraire. Ainsi. B.VOYENNE (1962, p.29), quant à lui, nous dit que « *la presse n'est que l'une des institutions sociales qui ont ainsi pour objet de distraire en purgeant les passions, et la plus récente d'entre elles. Mais elle est aujourd'hui et de loin la plus répandue* ».Cependant, le rôle primordial de la presse n'est pas de provoquer l'évasion, mais bien la prise de conscience.

3.4. La fonction éducative

Les mass-médias nous enseignent par l'intermédiaire de certaines émissions à caractère éducative qui passent sur la voix des ondes.

Selon A. BIROU (1969, p.116), l'éducation est « *(...) processus, méthode et action qui permettent le développement des facultés physiques, intellectuelles et morales de l'être humain* ». Dans le tiers-monde, l'information enseigne et instruit. En effet, l'information peut servir à transmettre des connaissances en matière d'hygiène, à faciliter les travaux agricoles et à diffuser des ouvrages culturels. Dans les localités rurales, où un poste de radio est quelquefois l'unique source de communication avec le reste du pays, cette utilisation des médias paraît indispensable.

La valeur éducative de l'information présente un autre aspect, moins évident. En tant qu'outil éducatif, l'information peut servir à établir le programme de travail de la nation. A ce propos, M. GANDHI, (cité par A.L. HESTER et W.L .J. TO 1989, p.47), a exposé ce critère de l'information comme suit : « *L'un des objectifs d'un journal est de comprendre le sentiment populaire et de l'exprimer, un autre est d'éveiller dans le peuple certains sentiments souhaitables ; le troisième est de dénoncer sans crainte les imperfections populaires* ». Le journal joue un rôle important dans l'expression des sentiments populaires ainsi que la prise de conscience de certains éléments. M.GANDHI, (cité par ces mêmes auteurs 1989, p.47), poursuit en disant : « *Si l'information est le pouvoir, ce n'est pas simplement le pouvoir d'imposer, mais aussi le pouvoir de résister, disait-elle. Les non-alignés devraient envisager la communication en ce sens. Pour nous, c'est un atout majeur pour élargir la conscience de notre peuple, et assurer sa participation aux affaires nationales et internationales* ».

Au Burundi, le pouvoir médiatique tant privé que public s'est engagé dans le développement du secteur éducatif. Cela se manifeste par certaines émissions qui passent aux radios privées et étatiques. Citons par exemple l'émission "*Learning English*" qui passe à la RSF BONESHA FM, "Champion 2000" à la CCIB FM+, "Eureka je trouve" à la RPA, "*Tumarane irungu*" à la RTNB.

Le gouvernement manifeste son effort dans le développement du secteur éducatif. En effet, il a créé une radio appelée "Radio Scolaire NDERAGAKURA" qui a comme priorité

l'éducation. Cette radio diffuse pour la plupart des informations et des émissions en rapport avec l'éducation.

A partir de ces radios énumérées ci-haut, les jeunes participent directement ou indirectement pour répondre à des questions et par après reçoivent des prix, ce qui les encourage.

Nous pouvons résumer les fonctions sociales des mass-médias en nous référant aux propos de A.L. HESTER et W.L.J. TO (1989, p.41) quand ils écrivent que « *dans le monde communiste, l'information c'est l'instruction. L'information enseigne. L'instruction prêche. Dans le monde communiste, conformément à sa vocation de propagande, l'information n'existe pas pour elle-même : elle répond à un dessein, et ce dessein est bien souvent l'éducation. Contrairement à ce qui se passe dans le monde industrialisé, l'information n'est pas destinée simplement à informer ou à divertir, mais uniquement dans le cadre d'enseignement* ».

Cette idée n'est pas éloignée de la nôtre car nous affirmons que les fonctions de l'information touchent plusieurs domaines du pays. L'information aide dans le développement, comme le soulignent A.L. HESTER et WJ. TO (1989, p.45) en écrivant : « *L'information, c'est le progrès, l'information c'est la croissance, l'information, ce sont de nouveaux barrages, de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes et de nouveaux Etats* ». L'information apparaît comme un impératif absolu pour le bon fonctionnement de l'Etat.

3 .5. Conclusion

Tout au long de ce chapitre, nous avons développés certaines fonctions sociales de la communication des mass-médias. Nous avons vu que les mass-médias nous enseignent à partir des émissions questions- réponses. Ainsi, ces dernières aident les individus à se distraire et à se divertir. A coté de ces fonctions sociales, les mass médias sont des instruments privilégiés utilisés par les pouvoirs publics pour sensibiliser leurs projets à la masse populaire.

Après avoir présenté les fonctions sociales de la communication des mass-médias, nous avons énoncé la problématique de la recherche, les objectifs et la démarche méthodologique suivie dans notre travail.

CHAPITRE IV : PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE, OBJECTIFS ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE

4.0 Introduction

L'article 10 de la loi sur la presse au Burundi du 7 juin 2013 donne le droit aux journalistes d'accéder aux sources d'information. Cet article est libellé comme suit : «*Dans l'exercice de ses activités, le journaliste a le droit d'accéder aux sources d'informations, d'enquêter et de commenter librement sur les faits de la vie publique. Toutefois, dans l'expression de cette liberté, il est tenu au respect des lois, des droits et libertés d'autrui* ».

Le gouvernement burundais accepte ce droit d'accéder à l'information pour tous les journalistes tant Etatiques que privés. Cependant, il est difficile de savoir les difficultés rencontrées par journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics sans passer par la voie de recherche.

4.1. Problématique

Les différentes activités que mène un journaliste embrassent presque tous les secteurs de la société. Certains dirigeants publics burundais refusent de livrer l'information à certains journalistes des médias privés.

A ce sujet l'article 19 de la DUDH adoptée en 1948 (Institut Panos Paris (2009, p.9)stipule que « *tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de rechercher, de recevoir et de répandre sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen que ce soit* ».

La liberté de presse est l'un des principes fondamentaux de la démocratie. En effet, l'influence exercée par les médias sur la gestion du pays est indéniable même si les pratiques de certains dirigeants à travers le pays ne facilitent pas l'accès à l'information. Certains dirigeants politiques burundais excluent certains médias privés quand ils veulent animer les conférences de presse. Ces dirigeants politiques oublient que l'accès à l'information est l'un des droits reconnus aux journalistes. De plus, ce droit est garanti par la constitution de la République du Burundi, ainsi que les lois régissant la presse burundaise.

A ce propos, la constitution de la République du Burundi (citée par l' Institut Panos Paris, 2009, p.11), proclame dans sa préambule l'« *attachement du peuple burundais au respect des droits fondamentaux de la personne humaine tels qu'ils résultent notamment de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 16 décembre 1948, des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples du 18 juin 1981* ». Ainsi, le droit à l'information est l'un des droits reconnus aux journalistes et aux médias, comme le stipule l'article 3 de la loi du 7 juin 2013 régissant la presse qui reconnaît au journaliste exerçant ses activités professionnelles « *le droit d'accéder aux sources d'information, d'enquêter et de commenter librement les faits de la vie publique* ».

Les journalistes doivent diffuser l'information tout en visant l'intérêt général et non l'intérêt individuel. De ce fait, ils doivent garder la neutralité lors du traitement de l'information. Dans un pays comme le Burundi où la démocratie est presqu'au stade embryonnaire, la presse devrait et pourrait jouer un rôle de plus en plus important dans l'établissement d'un véritable système démocratique. Une question se pose à ce sujet : Quel serait le rôle de la presse dans un pays comme le Burundi à une époque comme celle-ci ? La presse est un élément indispensable de la démocratie, car elle constitue le lien principal, la voie de communication, entre les citoyens eux-mêmes. Sans cette communication, aucune démocratie ne pourrait vivre. Le bon fonctionnement de la démocratie, le niveau et la qualité de la participation politique des citoyens dépendent en grande partie de la manière dont les journalistes accomplissent leur travail, de la qualité et de la quantité d'information qu'ils savent offrir au public. Sans cette participation fondée sur l'accès à l'information, aucun système démocratique véritable ne peut fonctionner.

A ce propos, le président américain T. JEFFERSON (cité par K. HERMORE, 1999, p.2) déclarait un jour : « *Puisque l'opinion du peuple constitue le fondement de notre gouvernement, notre premier objectif devrait être bien l'informer et si je devais choisir entre un gouvernement sans journaux ou des journaux sans gouvernements, je retiendrais sans hésiter la seconde solution* ».

Le rôle de la presse consiste non seulement à informer le public sur les actions du gouvernement, mais aussi à informer les citoyens sur les actions, les opinions et les conditions de vie de leur semblable à offrir un moyen de communication non seulement entre les

hommes politiques et les citoyens, mais aussi entre les citoyens eux-mêmes. De ce fait, les pouvoirs publics ont pour premier objectif de créer une image de confiance, un climat favorable et un courant de sympathie pour une bonne organisation.

Les journalistes des médias privés représentent extrêmement un moyen efficace de diffuser toute idée et toute prise de position. C'est par eux que les gouvernements font connaître leurs décisions, que les organisations parlent à leurs membres. Les pouvoirs publics devraient comprendre que les journalistes des médias privés contribuent au rétablissement de la paix et de l'état de droit. Si les règles gouvernant l'accessibilité de l'information étaient appliquées au même pied d'égalité, il n'y aurait pas de désaccord entre les pouvoirs publics et les médias privés. Ainsi, une fois que les pouvoirs publics refusent de livrer les informations aux journalistes des médias privés, ces derniers auront tendance à produire des informations non fiables. Ce qui est déplorable. Les informations radiodiffusées peuvent avoir des effets néfastes. C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent contrôler régulièrement et appliquer la formule de H. LASWELL (cité par F. BALLE, 1973, p.30) *: « Qui dit quoi ? A qui ? Avec quel effet ? »*

Selon cet auteur, le premier terme de la formule désigne "*les sources émettrices et le type de message*", le second "*le public*" et le troisième "*les conséquences liées au contenu*" des messages qui doivent être analysés.

Selon L. H. GRENHOLM (1975, p.2), « *(...) la radio est un instrument à double tranchant qui en de mauvaises mains peut causer plus de mal que de bien* ». On comprend que les journalistes doivent garder l'impartialité lors du traitement et de la propagation de l'information. Ils doivent aussi avoir des lois qui les régissent ainsi que des organes d'arbitrage. La population a besoin d'information fiable, sinon elle s'influence et trouve une bonne opportunité de se réfugier dans des rumeurs. Nous nous sommes donc posé cette question :

Quelles sont les difficultés rencontrées par les journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics ?

De cette question générale, découlent d'autres questions :

- Dans quelle mesure les journalistes des médias privés ont accès à l'information auprès des pouvoirs publics ?
- Quelles sont les difficultés que rencontrent les journalistes des médias privés après la diffusion de l'information ?
- Quelles sont les difficultés tant matérielles, financières et politiques que les journalistes des médias privés rencontrent ?

4.2. Objectifs de la recherche

Pour les objectifs de notre recherche, il s'agit de préciser certains aspects à conquérir ou bien des buts que nous avons à atteindre. Ainsi, nous avons formulé nos objectif s comme suit :

4.2.1. Objectif général

Découvrir les difficultés rencontrées par les journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics.

4.2.2. Objectifs spécifiques

L'analyse progressive à laquelle nous avions affaire afin d'aboutir à des considérations générales en partant des faits particuliers nous a obligé à scinder notre objectif général en objectifs spécifiques qui sont les suivants :

- Evaluer l'accès des journalistes des médias privés à l'information auprès des pouvoirs publics ;
- Dégager les difficultés que rencontrent les journalistes des médias privés après la diffusion de l'information ;
- Découvrir les difficultés matérielles, financières et politiques que rencontrent les journalistes des médias privés pour accéder à l'information

4.3. Démarche méthodologique

4.3.0. Introduction

Dans tout travail de recherche, dans les sciences sociales en particulier, il est important de choisir une méthode appropriée car la méthodologie de travail aide à aboutir à des résultats fiables.

Selon B. GAUTIER (1973, p.9) « *La méthodologie est la confrontation des idées issues à la fois de l'expérience et l'imagination aux idées concrètes, dérivées de l'observation, en vue de confirmer, de nuancer ou de rejeter ces idées de départ.* »

Notre recherche dont l'objectif est de découvrir les difficultés rencontrées par les journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics va être réalisée en ayant recours à la méthodologie visant la qualité de l'information, c'est la méthode qualitative.

4.3.1. Méthode de recherche : approche qualitative

Les sciences humaines et sociales ont à leur disposition des méthodes par lesquelles le chercheur procède dans sa recherche. Il s'agit de la méthode quantitative qui quantifie les données et de la méthode qualitative qui privilégie l'étude monographique d'un phénomène. Les deux méthodes ne s'appliquent pas dans tous les domaines avec la même efficacité. Ainsi, le chercheur peut recourir à l'une ou l'autre méthode où les combiner selon l'aspect privilégié.

Pour notre recherche, nous avons choisi la méthode qualitative parce que c'est la qualité des informations dont nous avions besoin qui compte plus que sa quantité. Selon R. PINTO et M. GRAWITZ (1964, p.51) « *dans l'analyse quantitative, ce qui est important c'est ce qui apparaît souvent et le nombre de fois est le critère alors que, dans l'analyse qualitative, la notion d'importance implique la nouveauté, l'intérêt et la valeur d'un thème, le dernier critère demeurant subjectif* ». ». En ce qui nous concerne, ce n'est pas la quantité importante des données mais plutôt la qualité du contenu.

Y. POISSON (1990, pp.17-18) n'est pas loin d'eux quand il dit : « *Une recherche qualitative, contrairement à celle du type positiviste laisse beaucoup de place à l'improvisation comme à l'ajustement aux événements qui se produisent inopinément lors de l'investigation. Le devis de recherche n'est pas habituellement élaboré à partir d'une hypothèse qu'il faut confirmer ou infirmer avant de recueillir les données* ».

Dans notre recherche ; il s'agissait d'explorer les difficultés des journalistes en tenant compte de tous les gestes posés par nos enquêtés.

4.3.2. Technique de collecte des données : Enquête par entretien semi-directif

Dans les sciences sociales, il existe plusieurs techniques de recueil des données, mais toutes ne peuvent pas s'employer ni à la fois, ni de la même manière. Le choix des outils est souvent dicté par la nature et l'objet du sujet à l'étude comme l'écrit A. LEON (1973, p.380) : « *Le choix des techniques de collecte des données est donc étroitement solidaire de la nature du problème à l'étude, des caractéristiques du sujet constituant les groups, du plan d'expérience choisi* ».

Ainsi, pour pouvoir comprendre l'être humain en tant qu'être complexe, le chercheur aborde celui-ci sur tous les aspects. Toutefois, la connaissance des faits vécus par le sujet ne peut se faire que par le biais des contacts avec les concernés. Cette technique nous paraît donc efficace car permettant d'amener le sujet à décrire les faits tels qu'il les comprend et les vit. A ce sujet. FESTINGER et D. KATZ (1974, p.388) expliquent : « *(...) La science sociale fait de plus en plus appel à des faits que seuls peuvent rapporter les individus qui en font l'expérience personnelle. Ce n'est que grâce à des contacts directs avec les intéressés que l'économiste, le sociologue, l'anthropologue, le psychologue peuvent atteindre leurs attitudes, leurs perceptions, leurs expériences ou leurs projets* ». Ces mêmes auteurs (1974, p.388) poursuivent en disant : « *Même quand les objectifs de la recherche demandent une information qui dépasse les moyens du sujet, l'interview est souvent un moyen efficace d'obtenir les renseignements désirés* ».

Ainsi, compte tenu de la population à laquelle nous avions affaire et du genre d'information à recueillir, nous avons opté pour l'entretien semi-directif car il s'agit de recueillir l'expression

des sentiments intérieurs et des difficultés rencontrées par les journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics.

Nous avons préféré recourir à la technique de l'entretien semi-directif dans notre étude car cette technique permet un face à face, un contact direct avec nos sujets pour obtenir plus d'informations au cours des échanges verbaux. A ce sujet, R. MUCCHIELLI (1973, p.10) explique : « *(...) L'entretien de face à face a pour objectif de la part de l'interviewer, celui de comprendre une personne, un problème humain, un comportement, (...) afin de clarifier la situation en faisant en sorte que le sujet s'explique complètement* ».

En effet, l'objet de notre étude était de connaître les difficultés rencontrées par les journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics. D'où il fallait les approcher, les interroger oralement et librement pour comprendre le phénomène à l'étude. C'est pour cette raison que nous avons privilégié l'entretien semi-directif. Cette technique a permis d'entrer en contact avec nos sujets, en leur laissant une liberté d'expression n'allant cependant pas en dehors de notre thème de recherche.

Sur le plan verbal, cette technique se double d'une attitude qu'on pourrait appeler "*neutralité attentive*". Il s'agit donc de montrer un intérêt constant pour tout ce qui est dit, sans privilégier un aspect ou un autre. A ce sujet, G. DE LANDSHEERE (1979, p.84) est plus explicite : « *L'important est de créer un courant de sympathie et de compréhension tout en restant attentif et sincère. L'enquêteur adopte toutefois une attitude aussi neutre que possible, il n'est pas là pour juger ou non de la morale, de la pédagogie ou de la psychologie mais pour s'informer* ». Ainsi, ce type d'entretien permet une atmosphère détendue mettant à l'aise l'interviewé et l'interviewer dans la mesure où il constitue un cadre de dialogue.

4.4. Univers et Terrain d'enquête

Pour mieux comprendre le problème à l'étude, il faut au chercheur une population qui lui permettra de recueillir les informations dont il a besoin. C'est cette population que P. RONGERE (1971, p.56) appelle *"Univers" ou "population"* et qu'il définit comme *« le nombre total des "unités" ou "d'individus" qui peuvent entrer dans le champ de l'enquête et parmi lesquels sera choisi l'échantillon. Souvent aisée, cette étape peut parfois nécessiter un effort de précision dans la définition de l'enquête ».*Ainsi, notre enquête a été menée auprès

des journalistes des médias privés travaillant au niveau de l'équipe rédactionnelle de 3 Stations des Radios émettant depuis Bujumbura (RPA, BONESHA F M, et ISANGANIRO). Nous avons préféré ceux qui travaillent au niveau de l'équipe rédactionnelle car ce sont eux qui cherchent, traitent et diffusent l'information. Les journalistes travaillant au niveau de l'équipe rédactionnelle de ces trois radios sont variés selon le sexe, l'âge et la langue de diffusion.

Néanmoins, une présentation quantitative tenant compte de ces variables ne nous intéressait pas dans ce travail car notre problème à l'étude était de nature qualitative qui privilégie la pertinence et la valeur des renseignements fournies par les enquêtés.

4.5. Technique de choix des enquêtés

Suite aux contraintes temporelles et budgétaires, il nous a été difficile de travailler avec tous les journalistes de l'équipe rédactionnelle des 3 Radios privées (RPA, RSF BONESHA FM et ISANGANIRO) qui constituaient notre population d'enquête. Pour cela, nous avons procédé à la détermination de quelques cas. Nous nous sommes entretenu avec six journalistes de l'équipe rédactionnelle: 2 de la RPA, 2 de la RSF BONESHA FM et 2 de l'ISANGANIRO. Précisément aux stations de ces 3 radios. Comme A. LEON (1973, p.237) l'écrit, « *il n'y a pas de nombre d'or (...), c'est la méthodologie qui est garante de la valeur du traitement* ».

Pour nous, l'important n'était pas le nombre élevé d'enquêtés mais plutôt la pertinence et la valeur des renseignements qu'ils allaient fournir. C'est le principe de saturation de l'information.

Pour identifier nos enquêtés, nous avons pris en considération les journalistes qui travaillent dans l'équipe rédactionnelle et qui avaient déjà travaillé au moins quatre ans dans le métier du journalisme. Nous avons retenu un minimum de quatre ans parce que tous les journalistes de l'équipe rédactionnelle peuvent ne pas avoir rencontré ces difficultés. Ainsi, les entretiens préliminaires ont été faits avec les responsables de ces 3 radios privées pour une présentation et une prise de contact avec les journalistes. Quant aux critères de choix des enquêtés, nous avons construit notre échantillon par "échantillon de volontaires" ou "échantillon de convenance".

Nous avons opté pour cette méthode parce que notre recherche était qualitative. En effet, en entreprenant la recherche sur les difficultés rencontrées par les journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics nous n'avions aucune hypothèse, ce domaine était pour nous à explorer, d'où nous ne pouvions pas prétendre à une quelconque quantification ou généralisation des données. En outre, les journalistes qui rencontrent ce genre de difficultés ne se font pas inscrire au niveau de leurs directions. Selon B. NICOLES (2009, pp.174-175) *« les échantillons spontanés ou accidentels sont beaucoup plus difficiles à justifier. Si on se place à la sortie d'un supermarché, d'une église ou sur la place centrale d'une ville pour interroger ceux qui veulent bien accepter de répondre (ou les cents premiers passants), on prend le risque de n'avoir qu'un certain type de répondants. (.....) Les résultats d'enquête par échantillon de volontaires ne seront pas généralisables à une population plus large que celle des répondants ».*

R. MAYER et F. OUELLET (cité par A. NDIMUBANDI, 2001, p.71) écrit que l'échantillon de volontaires *« consiste à faire appel à des volontaires pour constituer l'échantillon [...].On* constitue *un tel échantillon surtout dans les cas suivants :*

- *lorsque le problème est délicat, voire tabou ;*
- *lorsque l'expérience d'un nouveau produit, par exemple un médicament, implique un certain risque;*
- *lorsqu'il est impossible de constituer un échantillon, les données étant inexistantes, détruites, confidentielles ou nécessitant une recherche presque impossible à réaliser ».*

En ce qui nous concerne, le sujet était délicat d'une part et les données sur ce sujet sont confidentielles. En somme l'échantillon sur lequel nous avons effectué nos analyses était constitué de journalistes rencontrés aux sièges des émetteurs.

Après avoir élaboré notre guide d'entretien, nous avons réalisé la préenquête pour le tester et nous familiariser avec le milieu d'enquête.

4.6. La préenquête

Notre préenquête s'est déroulée pendant deux semaines, du 4 au 18 mars 2013, et a été effectuée auprès de trois journalistes de l'équipe rédactionnelle (un journaliste de 5 ans de travail à la RPA, une journaliste de 7 ans d'ancienneté à la RSF BONESHA FM et une journaliste de la radio ISANGANIRO avec 4 ans d'ancienneté).

La préenquête est une phase importante et décisive lorsqu'on entreprend une recherche notamment en sciences sociales. Elle permet au chercheur de se familiariser avec le terrain d'enquête et l'instrument de recherche et d'en tester l'efficacité, comme le précise R. BOUDON (1979, p.33) : *« La préenquête consiste en une reconnaissance de terrain en essayant de se débarrasser des idées préconçues, ou comme le disait F.BACON de ses prénotions, de manière à faire apparaître des facteurs ou des variables explicatives qu'il cherche »*.

Pour gagner la confiance et réussir à nous familiariser avec les journalistes, nous avons adopté l'attitude d'un simple visiteur. A l'ISANGANIRO, nous avons mené une conversation de quelques minutes avec le journaliste qu'il nous a par la suite fixé un rendez-vous.

Pendant l'entretien, nous lui avons garanti l'anonymat. Signalons que l'entretien a été fait dans de bonnes conditions, car l'individu racontait sans hésiter les difficultés qu'il avait déjà rencontrées. Pour bien mener l'entretien, nous avions notre guide d'entretien à la main ainsi que l'appareil enregistreur pour capter la voix. L'entretien se faisait dans l'une des cellules libres de ces stations de radios. Et puis nous avons recouru aux responsables de ces 3 radios dans le but de mieux connaitre l'organisation et d'avoir la permission d'entreprendre notre recherche. Après l'entretien avec les trois journalistes, nous avons constaté que notre guide d'entretien méritait certaines modifications. Comme résultats, la troisième question relative au thème 2 a été annulée tandis que la première relative au thème 3 a été légèrement modifiée.

En effet, ayant énoncé la question concernant les difficultés matérielles et financières que rencontrent les journalistes des médias privés pour accéder à l'information comme suit :

« *Parmi les droits reconnus aux journalistes burundais l'aide publique en fait partie. Cette aide vous* parvienne-*t-elle ? Expliquez* »

Tous les trois journalistes enquêtés nous ont répondu qu'ils ne pouvaient pas le savoir sous prétexte qu'ils n'étaient que de simples journalistes. Pour signifier que c'était à la direction de répondre à cette question. L'un de nos répondants nous l'a déclaré en ces termes : *« (...) Je ne peux pas le savoir, peut- être la direction, je ne suis pas mieux placé pour le dire. Nous, nous sommes des travailleurs ».*

Les réponses récoltées à cette question étant toutes de ce genre, nous avons vite compris qu'il ne fallait pas poser cette question aux journalistes, mais plutôt à la direction et nous avons décidé de l'annuler. Quant à la question concernant les difficultés que rencontrent les journalistes des médias privés dans la diffusion de l'information, qui était libellée ainsi : *« Trouveriez-vous des difficultés au moment de la diffusion de l'information? Lesquelles ? Que faites-vous pour les contourner » ?* Cette question a été légèrement modifiée car tous les trois enquêtés n'ont pas bien compris la question. Après reformulation cette question est redevenue : « *Quelles sont les difficultés que vous rencontrez après la diffusion de l'information concernant les pouvoirs publics ? Que faites-vous pour les contourner » ?*

Après avoir retouché notre guide d'entretien, nous avons entamé l'enquête proprement dite.

4.7. L'Enquête proprement dite

Après avoir testé notre instrument de collecte des données c'est-à-dire après avoir lu et relu notre guide d'entretien réajusté, après avoir approuvé la qualité de la voix produite par notre adjuvant technique (appareil enregistreur), nous nous sommes engagé dans l'enquête proprement dite en Mi-mars 2013.

Notre enquête proprement dite a porté sur six journalistes ayant rencontré les difficultés d'accès à l'information auprès des pouvoirs publics. La conduite de l'entretien avec ces derniers a tenu en considération leur disponibilité. Nous nous sommes allé à la station de la Radio ISANGANIRO, et nous avons rencontré un groupe de journalistes qui venaient au travail, nous avons appelé trois d'entre eux et nous leur avons dit l'objectif de notre recherche. Et un d'entre les trois nous a confirmé avoir déjà rencontré ce genre de difficultés et il nous a fixé un rendez-vous pour l'entretien. Nous nous fixions chaque fois un rendez-vous avec les journalistes sur lesquels portait l'entretien.

Enfin, nous nous sommes muni d'un appareil enregistreur qui nous a permis de recueillir par enregistrement les informations sans rien omettre. Tous les entretiens ont été enregistrés, avant d'être retranscrits intégralement sur papier. Pendant l'entretien, le sujet abordait librement le thème proposé. Nous lui accordions le temps nécessaire pour développer le thème en question. Ce n'est que quand le sujet était bloqué que nous faisions des relances en lui renvoyant une partie de son discours pour plus de précisions en vue de nous fournir une information complète.

Tous ces six enquêtés, nous les avons trouvés à leurs services et ce sont leurs directeurs qui nous ont facilités l'accès à eux. Nous nous sommes arrêté à six cas parce qu'il n'y avait plus de nouvelle information à récolter.

Pour tout entretien que nous avons fait avec le journaliste, le mettre en confiance était notre première et principale consigne parce que nous pensions que sans confiance, il pouvait refuser de nous raconter ses difficultés sous prétexte qu'il pourrait être poursuivi pour ce qu'il nous aurait dit. En plus l'anonymat que nous leur avons garanti leur a levé toute inquiétude selon laquelle leurs propos pourraient être divulgués. En effet, les éléments qui ont été couverts d'anonymat sont le nom et prénom de l'enquêté et son quartier. Nous avons chaque fois montré à l'enquêté notre appareil enregistreur tout en précisant son rôle. L'entretien avec les sujets durait de 20 à 25 minutes selon le cas. Nous avons terminé notre enquête au début du mois d'avril 2013.

4.8. Dépouillement et procédé d'analyse des données

Au cours du travail de terrain, les informations étaient enregistrées sur des bandes cassettes. Nous les avons réécoutées et retranscrites sur des feuilles de papier pour nous faciliter l'analyse du contenu des entretiens.

L'analyse du contenu que nous avons réalisée a été de nature qualitative puisque ce sont les thèmes qui nous intéressaient plutôt que leur fréquence.

Cela étant, il existe plusieurs façons de classifier l'analyse du contenu. Celle-ci peut varier selon le type de recherche ou de contenu, la méthode utilisée et donc le traitement du contenu. Notre analyse a été celle de l'exploration du contenu qui nous a permis de mettre en évidence les différents aspects des difficultés rencontrées par les journalistes des médias privés pour

accéder à l'information auprès des pouvoirs publics. Selon P. FOULQUIE, (1971, p.267) *« L'interprétation est le travail de pensée qui consiste à déchiffrer le sens caché dans le sens apparent, à déployer les niveaux de signification impliqués dans la signification littérale ».*

4.9 Conclusion

Nous venons de voir la problématique, les objectifs et la démarche méthodologique utilisée pour les atteindre qui est l'approche qualitative comme méthode avec l'entretien semi-directif comme technique de collecte des données et l'appareil enregistreur comme adjuvant technique. Nous avons montré la population, le terrain d'enquête et la façon dont nous avons déterminé les cas étudiés. Nous avons également montré le dépouillement et le procédé d'analyse des données de l'enquête.

Ainsi notre analyse a été réalisée en identifiant trois thèmes significatifs dans le discours des sujets, à savoir :

- L'accès des journalistes des médias privés à l'information auprès des pouvoirs publics ;
- Difficultés des journalistes des médias privés après la diffusion de l'information concernant les pouvoirs publics ;
- Difficultés matérielles, financières et politiques des journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics ;

Ces thèmes correspondent aux chapitres 5, 6 et 7 que nous présentons dans la deuxième partie de notre recherche.

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION, ANALYSE DES DONNEES ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE

CHAPITRE V: L'ACCES DES JOURNALISTES DES MEDIAS PRIVES A L'INFORMATION AUPRES DES POUVOIRS PUBLICS

5. o Introduction

Parmi les difficultés rencontrées par les journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics, nous avons enregistré les problèmes liés au traitement inégal des médias (médias privés et médias Etatiques), l'ignorance des pouvoirs publics face à la contribution des médias privés, les limites de l'opinion ainsi que les contraintes liées à la censure.

5.1. Inégal traitement des médias (médias privés et médias Etatiques)

En amont comme en aval, l'Etat domine le processus d'information. En effet, les journalistes des médias privés ne sont pas traités au même pied d'égalité que leurs confrères qui travaillent à la RTNB pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics. Ainsi, il y a des informations que les journalistes des médias privés ne parviennent pas à avoir facilement mais qui sont accessibles à ceux de la RTNB comme ce journaliste de l'ISANGANIRO l'a déclaré :

*« Il y a des informations qui restent détenues par les autorités administratives alors que ces derniers nous "taxent" quelquefois d'être contre le pouvoir alors que ce n'est pas vrai. Il y a également le contexte politique de notre pays, voire l'incompréhension du bien fondé du journaliste dans un pays comme le nôtre. La plupart des autorités ne comprennent pas l'utilité de l'information qu'ils détiennent alors qu'elles ont l'obligation de donner l'information au public à travers nous les journalistes qui sommes l'intermédiaire entre la population et le pouvoir public ».*Nous pouvons dire que certaines informations ne parviennent pas d'arriver aux journalistes des médias privés à cause de l'incompréhension du bien fondé du journaliste. Il serait mieux que les autorités de notre pays aient une culture communicationnelle pour rendre compte de ceux qu'elles sont en train de faire à tous les journalistes sans distinction aucune. Selon J.M.V. KAVUMBAGU (cité par B. REAL in Institut Panos Paris COTA, 2003, p.26) :

« La RTNB présente des informations officielles et les médias privés la complètent en divulguant ce que les autorités ne veulent pas dire ou en mettant un accent sur la vraie nouvelle plutôt que sur ce que le pouvoir voudrait qu'on retienne ».

Les médias étatiques traitent souvent les sujets qui ne sont pas assez sensibles, c'est-à-dire qui ne critiquent jamais les actions gouvernementales mais les médias privés traitent des sujets sensibles comme le non respect des droits de l'homme, la corruption, l'injustice, etc.

Quand il s'agit d'un sujet sur des cas de corruption, du non respect des droits de l'homme, les journalistes des médias privés n'ont pas souvent l'accès à l'information auprès des pouvoirs publics pour affirmer ou démentir l'information. Au contraire, les autorités politiques préfèrent utiliser la RTNB considérée comme moins critique vis-à-vis des pouvoirs publics. Les médias privés seraient considérés comme des menaces au lieu d'être pris comme des réponses, du moins la voix du public. Les services publics livrent l'information aux médias privés selon le sujet qu'ils veulent traiter, alors que la population voudrait et devrait tout savoir.

La démocratie exige une participation des gouvernés au pouvoir, dont il est plus aisé de proclamer la nécessité que de fixer les modalités. Le système politique dépend, pour son fonctionnement d'un flux permanent d'informations. Son efficacité en dépend comme le montre K. DEUTSCH (1988, p.129) en ces termes : *«Il faut que l'information circule, irrigue le système politique, l'innerve par des* réseaux *qui sont comme "les nerfs du gouvernement". Il faut que le pouvoir soit informé et qu'il puisse informer, pour fonctionner efficacement. Il faut qu'existent toutes sortes de réseaux de communications, de circuits d'information, allant du pouvoir aux citoyens et des citoyens au pouvoir ».*

Les relations entre radios privées et les pouvoirs publics sont très étroites. Elles permettent aux gouvernants de diffuser leurs messages et de recueillir les doléances de la population. A son tour, la population s'exprime par l'intermédiaire des radios privées, sur le fonctionnement ou le disfonctionnement des appareils de décision. Elles permettent donc à la masse populaire de se prononcer sur la gestion de la chose publique.

Les journalistes des médias privés ne sont pas traités au même pied d'égalité en ce qui concerne l'accès à l'information auprès des pouvoirs publics comme ce journaliste de BONESHA FM déplore l'attitude de certains dirigeants publics face aux médias privés.

Il dit *: « On n'est pas traité de la même façon, par exemple on peut aller couvrir l'audience donné par le Président de la République, et on nous dit que seule la RTNB va entrer, aux autres radios, on dit que c'est le porte parole qui va le dire. Un jour, le Président de la République venait de l'étranger, c'étaient les chargés de la communication à la présidence qui ont nommé celui qui allait poser la question et c'était celui de la RTNB. Il a posé trois questions, mais ils nous ont refusé de poser nos questions ».*Nous pouvons dire que quelque fois les journalistes des médias privés n'ont pas le droit d'accéder aux sources d'information alors que ceux de la RTNB accèdent facilement aux sources d'information.

Les journalistes des médias privés sont invités pour faire la couverture médiatique selon l'importance du sujet à l'étude puisqu'il y a des cas où ceux de la RTNB sont les seuls à être invités et une fois tous invités et que ceux de la RTNB arrivent en retard, les journalistes des médias privés sont obligés de les attendre comme ce journaliste de BONESHA nous l'a signalé *:*

*« Il y a des événements auxquels les journalistes des médias privés ne sont pas invités ou on nous exige des conditions pour faire la couverture médiatique. On dit que c'est la RTNB qui entre en premier lieu, "UMUVYEYI W'AYANDI MARADIYO "qui signifie "un Homère des autres radios". Quand quelqu'un qui va donner l'interview ne voit pas ceux de la RTNB, il nous dit : "Attends les autres" ».*Nous pouvons dire que les journalistes de la RTNB sont les mieux indiqués pour recevoir les informations en provenance des pouvoirs publics.

Les journalistes des médias privés ne sont pas bien considérés par certains dirigeants publics, parce que quand ils vont chercher l'information auprès d'eux, ils doivent passer au secrétariat. Une fois que le journaliste se présente comme étant d'une radio privée, on lui fixe un autre rendez-vous sous prétexte qu'ils n'ont pas de temps alors qu'il y a une masse de la population qui attend l'information de la part des autorités. Les pouvoirs publics acceptent difficilement l'accès à l'information aux médias privés, car ces derniers diffusent des informations qui corrigent, qui ramènent à l'ordre les lacunes observées dans la mise en application du travail des autorités.

Les journalistes des médias privés accèdent facilement aux sources d'information auprès des pouvoirs publics si c'est une information qui parle des réalisations d'un ministère quelconque comme ce journaliste de la RPA l'a affirmé :

« Les services publics nous accueillent facilement quand il s'agit de la couverture médiatique, du moins, toutes les informations qui ne gênent pas le pouvoir ».

Les pouvoirs publics veulent que les médias privés diffusent l'information en leur faveur car ceux sont eux qui font le choix d'un sujet à communiquer alors qu'ils devraient chaque fois répondre aux questions de tous les journalistes afin que la population sache quotidiennement ce qui se passe dans le Pays.

Mais cela ne veut pas dire que tous les pouvoirs publics ne facilitent pas l'accès des médias privés à l'information car il y a quelques dirigeants qui essaient. A la question de savoir les services publics qui acceptent de livrer l'information aux médias privés, ce journaliste de la radio ISANGANIRO nous a répondu :

*« Tous les services nous donnent l'information mais à des degrés différents. Si c'est pour sensibiliser, c'est facile mais si c'est un sujet du domaine politique, de corruption ou judiciaire à traiter, ce n'est pas facile ».*Les services publics donnent facilement l'accès à l'information aux journalistes des médias privés selon le degré du sujet à traiter.

Nous voulons informer les pouvoirs publics qu'ils ne doivent pas ignorer les actions des médias privés en leur refusant l'accès à l'information. Cet inégal traitement des médias est dû à l'ignorance des pouvoirs publics face à la contribution des médias privés ? Voyons-le dans les lignes qui suivent.

5.2. Ignorance des pouvoirs publics face à la contribution des médias privés

Les pouvoirs publics devraient savoir que les médias privés ne sont pas là pour dénoncer ce qui ne va pas bien seulement, mais aussi ce qui va bien. Ainsi, les médias sont le moyen, le lieu et l'enjeu de toutes les libertés publiques ou privés, civiles ou personnelles, libertés au premier plan desquelles figurent la liberté de penser, la liberté d'exprimer sa pensée, ses idées ou ses opinions, sous quelque forme que ce soit, avec le secours de quelque medium que ce soit.

Etant donné que les libertés, en l'occurrence celle d'expression, ne sont pas mises en cause de la même façon selon qu'il s'agit d'une communication publique ou privée, on peut

légitimement les considérer comme étant le point d'aboutissement d'une histoire, celle des libertés de la pensée.

Au Burundi, certains dirigeants publics auraient l'image négative vis-à-vis des journalistes des médias privés car ils pensent que leur rôle est de critiquer le pouvoir. En effet, ils sont mal accueillis juste à la première vue comme ce journaliste de la RPA nous l'a dit : *« Très peu de dirigeants qui peuvent accepter facilement de nous livrer l'information, quand on demande à un ministre de le rejoindre dans son bureau pour qu'il puisse nous donner un interview, il nous donne rendez-vous pour lendemain ou le surlendemain. L'accueil est mauvais, les secrétaires nous répondent que le Directeur ou le Ministre ne sont pas là alors qu'on sait qu'ils sont là. Si on dit qu'on est journaliste de la RPA, on nous demande : "Hariho icononekaye ?" qui signifie : "Ya-t-il quelque chose qui ne va pas bien ?" Il voit que si on est là, c'est qu'il ya quelque chose qui ne va pas bien. Ils nous ignorent. Si les autorités nous voient, ils sont gênés. L'accueil est mauvais ».*Les autorités publiques pensent que les journalistes des médias privés sont là pour critiquer, dénoncer ce qui ne vas pas bien.

Les pouvoirs publics devraient prendre conscience que les médias privés sont libres pour diffuser une information équilibrée au lieu de penser qu'ils doivent diffuser des activités louables du gouvernement seulement. Au Burundi, les pouvoirs publics qui ne livrent pas l'information à tous les médias ignorent leurs droits et leurs contributions car l'accès à l'information est un droit reconnu par l'Etat burundais. Les pouvoirs publics doivent garantir la liberté de la presse. Pour B. DUANE (1968, p.14), *« la liberté de la presse ne signifie pas simplement que les journaux sont libres de paraître, mais que ces derniers jouissent de la liberté d'accès aux informations et du droit de les publier toutes ».*

Le droit à l'information est estimé être le garant de la démocratie. Les pouvoirs publics burundais devraient respecter ce principe tant national qu'international. F. BALLE (1999, p.287) n'est pas loin de cet auteur en écrivant que *« le droit à l'information réclame pour tous les citoyens la possibilité d'accès à tous les faits de l'actualité, que ceux-ci résident dans les événements eux-mêmes ou dans l'expression de jugements ou d'opinions. A condition par conséquent, que ces faits soient présents de manière intelligible pour chacun, faute de la liberté se retournerait en privilège pour quelques uns ».*

L'emploi des idées en rapport avec les libertés publiques et démocratiques ont peu à peu conduit à l'affirmation d'une nouvelle exigence qui est le droit du public à l'information. La liberté de communication désigne la liberté de transmettre et de recevoir des messages, par le média de son choix. Autrement dit, elle désigne de façon inséparable, le droit d'exprimer la pensée d'autrui, et celui d'accéder à la pensée d'autrui, par quelque moyen que ce soit. Les dirigeants publics de notre pays devraient savoir que la liberté d'expression et la démocratie sont inséparables car le pluralisme politique et le pluralisme de l'information vont de pair.

Pour D. DUPLAT (2002, p.11), *« la liberté de la presse apparait comme une condition et une composante des régimes démocratiques. Dans le même temps est posé le droit de citoyen à l'information »*.Nous ne pouvons pas parler de la démocratie sans liberté de la presse et vice-versa. En effet, la liberté de la presse est une condition indispensable pour un Pays démocratique.

G. RIBOREAU (2000, p.10) le complète en disant : *« La liberté d'expression ne peut exister sans démocratie et il n'y a pas de démocratie sans liberté d'expression ».*

Les pouvoirs publics doivent comprendre qu'ils ne sont pas des patrons de la population mais leurs employés. Par conséquent, ils doivent rendre compte de ce qu'ils font, du moins leurs réalisations et leurs projets par l'intermédiaire des moyens d'information.
On peut donc dire que les pouvoirs publics doivent prendre en considération les médias privés puisque ces derniers aident le pays dans le développement politique, économique et sociale, comme l'affirment aussi W. K. AGEE, P.H. AULT et E. EMERY (1989, p.23) : *« En délivrant des messages, les mass médias enrichissent la vie sociale d'un pays. Ils donnent une idée de l'évolution politique, économique et religieuse »*.Les médias jouent le rôle d'un éducateur. En effet, il y en a des débats à caractères politique, économique et religieuse qui passent par les radios et par le biais de ces dernières, la population étudie et découvre des réalités socio-économiques.

Les journalistes des médias privés ne devraient pas être considérés comme des opposants du pouvoir comme ce journaliste de la Radio ISANGANIRO nous l'a dit *: « Les pouvoirs publics doivent savoir que nous ne sommes pas des ennemis du pouvoir, ils doivent savoir que notre rôle principal est de radiodiffuser tout ce qui se fait dans le pays que ce soit gouvernemental ou non gouvernemental ».*

Les médias privés contribuent en jouant le rôle d'intermédiaire entre la population et le pouvoir public. En effet, dans la vie quotidienne, les journalistes sont à coté de la population ou à coté du pouvoir public. Après les heures de travail reconnues, les journalistes continuent à exercer leur métier.

Si nous voulons évaluer le rôle joué par les moyens d'information dans notre société, nous devons tenir compte du fait que la presse peut exercer, et exerce souvent, une influence sans même que soient écrits, ni lus, les éditoriaux, les chroniques ou les articles d'information. Simplement en vaquant à ses occupations, en parlant avec ses informateurs, en recueillant les nouvelles, le journaliste exerce un " pouvoir ".

Il peut devenir un intermédiaire entre plusieurs sources d'information, exactement comme il l'est, de façon plus courante entre les sources et le public. C'est d'ailleurs, ce que ce journaliste de la RPA nous a dit :
« Les autorités publiques devraient comprendre que nous jouons le rôle d'intermédiaire entre la population et elles. Cela se manifeste quand elles veulent diffuser un message qui touche le public le plus large. Pour les cas de sensibilisation, des campagnes de vaccination, elles utilisent les médias privés pour que le message passe rapidement ».
Ainsi, ce rôle d'intermédiaire est parfois très visible et a un caractère très familier dans les petites villes, où le reporter ou l'éditorialiste rencontre chaque jour ses informateurs dans des manifestations mondaines, des cérémonies religieuses et des réunions professionnelles.

Les journalistes ont plus d'opportunité de s'entretenir avec la population et les décideurs. En effet, S. HERBERT (1985, P.7) nous dit : *« Il arrive qu'un journaliste ait, avec les fonctionnaires de diverses administrations, des contacts plus fréquents que ces administrations n'en ont entre elles ».*Les journalistes ont plus de chance de fréquenter différentes couches de la population et dans ce cas, ils profitent l'occasion de savoir les questions qui hantent la population

Ce même Auteur (1985, p.25) continue en disant : *« Si un rédacteur en chef décide que telle personnalité est importante, ses activités seront suivies plus attentivement que celles d'un personnage jugé moins en vue. Les gens qui cherchent à se servir des médias ne négligent pas ce point. Ils savent que pour les idées sur eux-mêmes ou l'attention du public, ils doivent passer par l'intermédiaire des médias ».*

Nous pouvons donc dire que le journaliste peut décider que l'information doit servir à orienter le changement de la société dans une direction souhaitée. L'accomplissement de ce changement pourrait prendre peu ou plus de temps du fait que le journaliste a le pouvoir de diffusion mais pas de décision.

Dans le domaine de la justice par exemple, les médias privés peuvent être pris comme un trait d'union entre la justice et le citoyen. En effet, les médias privés aident pour que le peuple soit informé sur des décisions prises en son nom à leur place, d'une part, et que les juges s'informent, d'autre part, de l'opinion de ceux au nom desquels ils prononceront leur jugement. A ce propos, R.C. ALEXANDRINE (2003, p.45) nous dit : *« Nous croyons que les individus ont droit à une information véridique parce que l'exercice de ce droit relève de la responsabilité sociale du journaliste. Dans la conception du journalisme qui est la nôtre, l'information est comprise comme un bien social et non comme un produit mercantile. A notre sens, la presse a un devoir social qui consiste à apporter au citoyen des éléments d'information et de réflexion lui permettant de former son propre jugement. C'est en cela que la mission sociale du journaliste constitue sa contribution au service public. Le travail du journaliste rejoint là les nécessités et les impératifs du service public. Dans les affaires de corruption, la recherche de la vérité va dans le sens d'un meilleur fonctionnement des institutions démocratiques et républicaines. Cette mission sociale de la presse est là une mission citoyenne et civique ».*

Nous pouvons dire que la presse a donc vocation à former les consciences et à informer le citoyen. Former les consciences d'un public souvent peu averti en matière judiciaire, éduquer les esprits en vue de développer le civisme de la population, ce qui suppose un véritable effort pédagogique. Sa véritable vocation, et principale fonction, revient donc à dispenser de l'information, d'une part en direction des magistrats soucieux de mieux connaître les attentes et les préoccupations des citoyens, d'autre part en direction de ces derniers.

Le justiciable est en effet, en droit de connaître les décisions rendues en son nom et la manière dont elles l'ont été ainsi que les règles de droit en vigueur et les sanctions applicables en cas de violation. C'est tout spécialement le rôle des chroniqueurs judiciaires qui insistent particulièrement sur l'aspect explicatif, pédagogique de leur mission d'information comme ce journaliste de la radio ISANGANIRO nous l'a affirmé :

« Nous, journalistes, nous sommes les observateurs privilégiés d'une réalité dont les composantes de la société burundaise ne sont pas souvent témoins puisque peu d'entre elles ont déjà eu l'occasion d'entrer dans une salle d'audience. Notre travail consiste à faire comprendre pourquoi l'on s'achemine vers tel verdict plutôt que vers tel autre ».

Pour diffuser l'information du domaine judiciaire, les médias privés doivent y mettre le plus de rigueur et le plus de sérieux possible en vue de ne plus provoquer des polémiques entre eux et les pouvoirs publics et d'avoir une information fiable. Dans son rôle d'intermédiaire, le journaliste est placé devant un double défi :

- Il doit résister à la tentation de prendre part personnellement aux événements qui font l'information, aux dépens de sa responsabilité vis-à-vis de son public ;
- Il doit se rendre bien compte que le choix de ses sources et les questions qu'il pose influeront non seulement sur le journal lui-même, mais aussi, sur le dénouement de l'affaire qui est le sujet de ce journal.

Les effets de ce que fait et de ce qu'écrit le journaliste peuvent n'avoir pas été voulus. Souvent ils passent inaperçus, et quelquefois ils sont imprévisibles. Néanmoins ils sont réels et représentent une partie du pouvoir de la presse. La presse privée éprouve également des difficultés qui les empêchent de limiter leur opinion.

5.3. Les limites de l'opinion

Le concept de liberté ne cesse de soulever des discussions plus ou moins chaudes. Certaines personnes avançant l'idée que la liberté n'a pas de frontière, les autres argumentant plutôt que la liberté s'arrête là où commence celle de l'autre. Dans la diffusion de l'information, le journaliste ne doit pas publier intégralement l'information telle qu'il a récoltée. En effet, ce journaliste de BONESHA FM nous a déclaré que *« le journaliste doit sélectionner les éléments les plus importants dans l'information qu'il a récoltée, il doit trier ce qui apporte l'intérêt général et délaisser les propos diffamatoires, portant atteinte à l'ordre public, les injures...etc. ».*

On comprend donc que toute vérité n'est pas bonne à dire bien qu'il y ait des gens qui disent que la vérité n'a pas de frontière. Le plus souvent, et comme partout, elle finit quand même

par se manifester au grand jour, mais, ici, parfois, de manière particulièrement explosive et violente.

A contre-courant de l'époque et de ses dynamiques d'intégration régionale et mondiale, bien des fuites en avant, vers la désintégration du Burundi, en découlent. De quelque bord qu'on soit, persiste en fait la croyance en une vérité unique, infaillible, indiscutable, un temps incarnée par un "père de la nation" qu'on n'aurait osé ni contredire ni même éclairer par le moindre argument. Le monopole gouvernemental de la parole a disparu, mais ses stigmates demeurent on est de ce camp là, mais on ne discute pas. Ainsi, E. NDIKUMANA (1991, p.5) nous montre combien les médias privés sont censurés en écrivant : *« Quand bien même elle est et reste toujours un idéal à atteindre, parler de la libre circulation de l'information, c'est vouloir que les informations soient transmises sans entrave. (...) La réalisation de cet idéal se heurte à beaucoup de difficultés. Cette situation amène les médias à se conformer aux exigences de l'autorité publique et ceux-ci cherchent à ce qui pourrait être admis par la censure ».*Nous pouvons donc dire que malgré le non control direct des médias privés par le gouvernement, ce dernier leur oblige de respecter certaines ordres. A défaut, les lois son là pour les punir soit justement ou injustement.

Le journaliste se heurte à beaucoup de difficultés pour se conformer aux exigences des pouvoirs publics comme ce journaliste de la RPA l'a déclaré :
« Dans la diffusion de l'information, le journaliste se trouve devant un embarras de choix entre son public et le pouvoir d'une part, ses sources d'information et public d'autre part. Un compromis est de mise pour pouvoir publier quelque chose. S'il ne le fait pas, le journaliste risque d'être coupé de son réseau d'information ou, pire encore, d'être expulsé par les responsables des canaux de diffusion. Même sans cela, le journaliste ne peut pas échapper à l'autocensure liée à ses propres convictions personnelles qui peuvent aussi influer sur la publication d'une information ».

Les journalistes doivent avoir le respect des bonnes mœurs du pays, en diffusant l'information. C'est ainsi qu'il y a toujours une réunion de rédaction pour pouvoir diffuser l'information. Malgré l'autocensure des médias privés, tous les messages ne sont pas admis par tout le monde car quelquefois nous entendons des messages qui sont contestés par les pouvoirs publics sous prétexte que ce sont des informations erronées. Ainsi, le journaliste se

retrouve dans la situation de violation des droits de ceux qui n'aimeraient pas entendre ou voir telle information publiée. C'est pourquoi le respect d'autrui devenu un principe universel, répond plus à une exigence qu'à un compromis car, dit-on, la liberté de chacun se termine là où commence celle d'autrui.

Dans la transmission des messages, le journaliste doit garder, dans les limites, du possible, le ton de neutralité, qu'on demande au journaliste. Celui-ci doit toujours avoir à l'esprit que tout ce qu'on entend n'est pas de l'information car une information objective s'approche ou devrait s'approcher de la réalité et nous dire la vérité puisque l'objectivité pure ne peut exister que dans l'illusion. Le public sera satisfait d'avoir le droit à l'information honnête et complète. La censure exige aussi que les médias privés n'exercent pas leur fonction en toute indépendance.

5.4. Les contraintes liées à la censure

Au cours de l'exercice de son métier, le journaliste se trouve en face d'un dilemme. D'un coté, il y a le public qui lui demande de dire toute la vérité. De l'autre coté, il y a l'autorité publique qui lui exige d'orienter l'information pour répondre aux objectifs visés par ses intérêts. La censure peut se comprendre comme cette pression qui s'exerce autour de l'information et qui empêche le journaliste de publier celle-ci dans son intégralité.

La censure peut être due à de multiples causes mais les plus importantes sont : la loi en vigueur, l'entourage socio-professionnel, la ligne politique du médium, les convictions et le système de valeurs propres au journaliste.

Pour une presse libre, le journaliste, de son propre gré peut transgresser une loi en vigueur. Il le fait en connaissance de cause et s'apprête à courir le risque et d'assumer ses responsabilités sur les conséquences que peut entrainer son comportement. Quant à l'entourage socio-professionnel, les amis, les collègues, voire les autorités peuvent solliciter la publication d'une telle information. Le journaliste qui détient l'information doit peser le pour et le contre avant de la livrer au public. Il lui appartient de faire son propre jugement mais parfois, il est très difficile de ne pas céder aux différentes pressions qui l'obligent à publier ou à supprimer telle information. Etant donné que chaque organe de presse poursuit des objectifs bien précis, il est normal qu'il se trace une ligne politique.

Cette situation oblige le journaliste à orienter l'information dans l'optique politique du médium sinon, l'article sera jeté dans la poubelle par le rédacteur en chef. C'est d'ailleurs ce que ce journaliste de la radio ISANGANIRO nous a dit :
« Les pouvoirs publics nous exigent d'orienter l'information pour répondre aux objectifs visés par leurs intérêts. Ils nous empêchent de traiter l'information sur des questions très importantes, celles du domaine politique, judiciaire et de corruption parce qu'ils n'aiment pas que la population en soit informée ». A ce propos, G. LOUIS (1992. p.51) nous dit : *« Quelles que soient leurs fonctions, tous les journalistes sont appelés à subir des pressions, soit pour dire des choses, soit, plus souvent, pour ne pas les dire. Le nier serait absurde et malhonnête. Heureusement, la plupart, surtout lorsqu'ils se sentent bien couverts par leur hiérarchie, savent y résister ».*

Parlant des convictions et systèmes de valeurs propres du journaliste, ceux-ci l'obligent à l'autocensurer et d'interpréter les événements dans tel sens que dans l'autre. Ainsi, la presse est prise dans un système socio-politique, économique et culturel ou elle est partie prenante. Elle ne peut en aucun cas se dérober. De même, le journaliste est obligé de s'appuyer sur des valeurs indiscutées et doit publier ce qui peut être admis par tous. Ceci pour pouvoir satisfaire un public assez considérable. C'est pourquoi il éprouve des difficultés à publier des informations portant atteinte à sa pudeur ou bien liées à l'échelle de valeurs de sa propre culture.

Les pouvoirs publics et économiques profitent beaucoup de cette situation pour imposer leur volonté. Soumis à des ordres et des pressions contradictoires, le journaliste est amené à interpréter l'information dans le sens imposé par le pouvoir. Il n'a plus la possibilité de dire les choses telles qu'elles sont. Même s'il était libre de le faire, le journaliste ne serait pas pour autant débarrassé de l'autocensure ou de la déformation due parfois à une mauvaise appréciation de la situation. Son état d'esprit peut le pousser à interpréter l'événement dans un sens dicté par ses propres convictions.

Dans son ensemble, la censure est exercée pour répondre aux intérêts des propriétaires des organes de presse. Leurs ambitions les poussent à poursuivre des buts lointains ou parfois même mystérieux. Mais ceci n'empêche pas qu'ils fassent des efforts pour les satisfaire. Les autorités établies s'efforcent d'exploiter au maximum les possibilités mises à leur disposition

et se réserveront le droit d'en faire usage. Il arrive même qu'elles prennent des mesures restrictives, voire de monopole pour répondre à leurs objectifs.

Cet état de fait crée des diversions pour protéger ces intérêts en détournant l'attention du public. La stérilisation du message, le filtrage et la déformation de l'information sont une manifestation du manque de liberté du journaliste et de la presse.

Pour le bien ou pour le mal, la censure ne peut qu'aboutir à la réduction de la diversité des regards, à l'inhibition de l'autonomie de jugement et l'esprit critique, au maintien du public dans l'ignorance de la réalité sociale. Dans des cas pareils, la presse perd sa place sociale. Elle ne peut plus remplir sa fonction de favoriser la cohésion sociale. Son rôle à la fois politique et social devrait permettre à la communauté de comprendre la réalité. L'uniformisation des messages ne peut que nuire à la société et à toutes ses composantes.

D'une manière ou d'une autre, l'entourage sociopolitique exerce une pression autour de l'organe de presse ou du journaliste. Parfois même des promesses de récompenses, pour ne pas dire de corruption, sont accordées. Dans le cas contraire, des sanctions peuvent être appliquées contre quiconque refuse de collaborer ou de se soumettre.

En revanche, les médias gouvernementaux sont considérés comme la voix de leur maitre. En effet, les journalistes gouvernementaux couvrant un conflit dans lequel est impliqué leur gouvernement se trouvent dans une situation d'éthique des plus délicates. La plupart d'entre eux traitent l'information de manière à présenter leur employeur sous un jour favorable. Au regard de la déontologie, ces journalistes, ne rapportant pas la vérité, agissent de manière tout à fait condamnable.

Cependant, si l'on prend en compte les conditions d'exercice de leur métier, leur culpabilité peut être mitigée par le fait qu'ils agissent sous la contrainte. C'est quand les journalistes ont l'entière liberté de leurs actes que leur responsabilité éthique est la plus pleinement engagée. Lorsque le gouvernement oblige les journalistes travaillant pour leur média à jouer le propagandiste, la faute éthique des journalistes se limite souvent à la diffusion, contre leur gré, de mensonges plus ou moins flagrants, en supposant bien sûr, qu'ils sachent eux-mêmes que ce qu'on leur fait dire ou écrire n'est pas la vérité. Mais les journalistes gouvernementaux

servant de la propagande à leur public n'agissent pas toujours à contre cœur. Il y a des moments où ils prennent eux-mêmes, volontairement, l'initiative de désinformer, pour se mettre dans les bonnes grâces de leur employeur. Une telle conduite est manifestement immorale.

A ce propos ce journaliste de la RPA fait un commentaire :
*« Le journalisme n'est tout de même pas une profession de mercenaires ou l'on entrerait simplement pour gagner de l'argent et qu'on pourrait exercer de n'importe quelle manière. C'est un sacerdoce, une mission au service de la société. Une mission rémunérée, certes, mais le fait de gagner sa vie n'intervient que parce qu'à un niveau inferieur, individuel ou familial, les journalistes ont aussi le devoir de subvenir à leurs propres besoins ou à ceux de l'entourage. Au niveau supérieur, c'est-à-dire dans la société qu'ils informent elle-même, leur fonction ne devrait en fait pas avoir de prix. Dans l'absolu, les journalistes, délivrant l'information dont tout groupe humain a besoin pour se reproduire, devraient être pris en charge par l'ensemble de la société ».*Nous pouvons donc dire que le métier du journalisme n'est pas un métier comme tel, il exige la neutralité, la volonté et la patience. Des fois, les journalistes sont confrontés à des obstacles occasionnés par la crainte du pouvoir ou de
Leurs chefs.

5.5 Conclusion

Nous pouvons donc affirmer que les journalistes des médias privés ne sont pas traités au même pied d'égalité que ceux de la RTNB pour accéder aux sources d'information auprès des pouvoirs publics. Ainsi, certains dirigeants publics comprennent mal le rôle des médias privés en leur taxant d'"opposants politiques". Les journalistes des médias privés jouent le rôle d'intermédiaire entre la population et les institutions. Les médias privés éprouvent également des problèmes liés à la liberté d'expression et la censure exigée par les pouvoirs publics. A côté des difficultés d'accès à l'information des médias privés, les difficultés des médias privés après la diffusion de l'information concernant les pouvoirs publics font partie des problèmes qui hantent les médias privés.

CHAPITRE VI : DIFFICULTEES RENCONTREES PAR LES JOURNALISTES DES MEDIAS PRIVES APRES LA DIFFUSION DE L'INFORMATION CONCERNANT LES POUVOIRS PUBLICS

6.0 Introduction

Les journalistes des médias privés, quand ils diffusent une information qui ne plaît pas les pouvoirs publics, subissent quelquefois des menaces téléphoniques ou sont convoqués devant la justice alors qu'un simple démenti aurait suffit. Dans le présent chapitre, nous avons développé les conditions de travail des médias privés burundais et leur relations avec l'Etat, les menaces de certains dirigeants publics envers les médias privés et quelques dérapages des radios privées.

6.1. Les conditions de travail des médias privés burundais et ses relations avec l'Etat

Le manque de liberté d'expression qui règne dans beaucoup de Pays du Tiers monde, et qui est une réalité regrettable n'épargne pas le Burundi. Les relations entre les journalistes des médias privés et le gouvernement sont quelques fois, mauvaises. Cela se manifeste surtout en temps de crise où l'Etat veut que toute information soit diffusée en sa faveur. Mais étant conscients que c'est un métier à risque, les journalistes des médias privés essaient de rapporter la réalité sur terrain. Ainsi, M.B. ARROUS (2001, pp.173-174) écrit : « *Le ou la journaliste (...) couvrant un conflit est toujours perçu(e) d'un bord ou de l'autre, comme un ennemi en puissance (...).Il s'expose aux foudres de l'une ou de l'autre des parties belligérantes. Il doit aussi résoudre une équation à deux inconnues, sa probité professionnelle, la préservation de sa propre vie, dont les variables peuvent s'avérer redoutable* ».

Si les médias privés traitent une information qui n'est pas louable pour le pouvoir, l'équipe de rédaction fait toujours face aux multiples menaces de la part de l'administration et d'autres services de l'Etat. Tels que la documentation nationale, les forces de l'ordre.
Ainsi, ce journaliste de la radio ISANGANIRO nous a révélé : « *Chaque fois que nous dénonçons des cas de corruption, le non respect des droits de l'homme, on nous interdit, on*

nous téléphone pour expliquer, les pouvoirs publics veulent des *radios qui chantent leurs louange; ils ne sont pas habitués aux critiques. Mais nous, nous dénonçons certains dérapages de l'Etat comme la corruption, le non respect des droits de l'homme, l'impunité ainsi que d'autres abus du pouvoir ».*

Les relations entre les pouvoirs publics et les médias privés ne sont pas toujours au bon fixe car les médias privés veulent travailler en toute liberté alors que les autorités burundaises ne veulent pas entendre de leurs oreilles des critiques en leur défaveur. C'est ainsi que certains dirigeants publics ne facilitent pas aux journalistes des médias privés l'accès à l'information. Des fois, ces dirigeants publics menacent les journalistes des médias privés en les accusant qu'ils ont remplacé la justice ou qu'ils sont des opposants.

6.2. Menaces de certains dirigeants publics envers les médias privés

Les menaces des pouvoirs publics envers les médias privés s'observent souvent quand le groupe rédactionnel de telle ou de telle autre radio a diffusé une information portant sur un sujet sensible, c'est-à-dire un sujet touchant sur des cas de corruption, de la politique ou de la justice.

Ces menaces passent de manières différentes soit par voie téléphonique, soit par le CNC ou soit par la convocation des journalistes. Ainsi ce journaliste de Bonesha nous a déclaré :
« Quand nous diffusons une information sensible, nous sommes censurés. Si par exemple nous diffusons une information concernant un ministre qui est accusé de cas de malversations ,l'information passe la mi-journée et le soir on entend des coups de fil pour nous dire que nous avons diffusé une information qui n'est pas correcte ou bien on nous intimide en nous demandant là où nous avons trouvé l'information ».

Les menaces des dirigeants publics envers les journalistes des médias privés peuvent se faire officiellement, c'est dans le cas où le journaliste est convoqué parce qu'il a diffusé peut être une information qui ne plaît pas au pouvoir ou la menace peut se faire discrètement comme ce journaliste de la RPA nous l'a dit : *« Nous sommes souvent appelés pour nous expliquer pour une information diffusée même si ça ne se fait pas* toujours *officiellement ».*

L'emprisonnement de deux journalistes et d'un directeur d'une des radios privées a constitué un des grands événements qui ont secoué le pays et même jusqu'au delà des frontières

pendant les derniers mois de fin 2006. La période qui a précédé ces emprisonnements a été caractérisée par une succession d'actes hostiles envers les journalistes. Spécialement ceux des radios privées parmi lesquelles la RPA, la radio ISANGANIRO et la RSF BONESHA FM ont été les plus visées même si toutes les radios non publiques étaient frappées par des menaces et autres mesures prises à l'encontre des médias.

Pour l'instant, les radios ont continué à jouer leur rôle en intervenant grâce a des débats publics sur des questions d'intérêt national (justice et indépendance de la magistrature, sécurité, problèmes fonciers, lutte contre le SIDA, la lutte contre la pauvreté, défense de l'environnement, gouvernance démocratique, renforcement des institutions,).

Les motifs d'inculpation sont variés. Ils sont souvent accusés de l'atteinte à l'ordre public, à la sécurité de l'Etat, à l'unité nationale, diffamation, outrage à corps constitués, publication d'informations prématurées, c'est-à-dire des dossiers en cours de traitement dans la justice. Le plus souvent, les plaignants ne sont pas identifiés. C'est généralement un ministre ou une direction de tel ou tel autre service, qui se porte partie civile, nullement gêné d'être juge et partie.

Nous comprenons donc qu'il y a un point de divergence sur les conditions de travail des médias privés et les pouvoirs publics dans la mesure où les médias privés admirent leur mode de travail en ce qui concerne le traitement de l'information comme ce journaliste de la radio ISANGANIRO l'a dit : « *Nous faisons une conférence de rédaction pour contrôler ce qu'on va diffuser. Donc nous essayons d'équilibrer l'information en suivant l'éthique et la déontologie professionnelle* ».

Pour dire que ces menaces qui se font par des convocations judiciaires sont intitules .Pour contourner ces menaces, les journalistes font recours à l'équilibre de l'information ou bien ils appellent le dirigeant concerné pour démentir l'information ou la clarifier. Les autorités burundaises devraient privilégier le droit de réponse au lieu de menacer ou de convoquer les journalistes.

En effet, F. MICHEL (1983, p.16) nous dit : « *Que ce soit pour apaiser leur clientèle, leurs administrés ou leur conscience, bien des responsables de services publics et de médias ont toujours accordé, plus ou moins spontanément, des variantes rectificatives. Celles-ci peuvent revêtir l'aspect d'un droit de réponse et le contenu d'un droit de rectification sans être ni l'un*

ni l'autre. Tous échappent en effet, aux formalités légales et demeurent du même coup unilatéralement subordonnés au seul bon vouloir de ceux qui en décident. Ce n'est donc qu'au gré d'un classement arbitraire qu'ils peuvent se passer en revue ».Dans, le domaine journalistique, la rectification et le droit de réponse sont des éléments importants. Ainsi, on privilégie le démenti au lieu des punitions.

6.3 Conclusion

Nous venons de voir, les conditions de travail des médias burundais, ses relations avec l'Etat et les menaces de certains dirigeants publics envers les médias privés. Ainsi, on ne peut pas dire que les conditions de travail sont en quelque sorte mauvaise mais quelque fois ces conditions sont déplorables. Maintenant nous nous attelons vers les difficultés matérielles, financières et politiques qui handicapent le travail des médias privés.

CHAPITRE VII : DIFFICULTES MATERIELLES, FINANCIERES ET POLITIQUES

7.0 Introduction

Les journalistes des médias privés rencontrent d'énormes difficultés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics. Tout au long du présent chapitre, nous avons développé les difficultés matérielles, financières ainsi que les contraintes politiques que les médias privés rencontrent souvent.

7.1. Difficultés matérielles

Les médias privés utilisent du matériel en provenance des bailleurs de fond car la publicité n'a pas de place de choix au Burundi. En effet, l'argent en provenance de la publicité ne peut pas procurer aux médias privés les véhicules et les autres instruments de travail nécessaires.

Les médias privés peuvent rater une information par manque de véhicules ou d'appareils enregistreurs, ou l'information peut arriver en retard. On peut aussi manquer un ordinateur pour faire le montage. Les journalistes font une compétition pour faire ce travail. Les problèmes qui sont dus au manque du matériel s'observent souvent dans les médias privés burundais comme ce journaliste de la RPA l'a dit : *« Nous pouvons manquer l'information ou rater une interview à cause du manque de véhicules pour nous déplace. Nous avons peu de machines pour faire le montage et cela nous exige de faire des tours de rôle pour que l'information passe au moment prévu ».*

L'on pourrait donc dire que les moyens matériels occupent une place prépondérante pour la réception ou la diffusion d'une information car l'information reçue par téléphone diffère d'une information reçue étant sur terrain. Faute de moyens de déplacement, comme l'a affirmé ce journaliste de BONESHA FM, *« on doit faire une interview téléphonique, alors que s'il y avait de moyens on irait observer son visage, l'atmosphère, s'il est gêné ou pas ; ou bien on peut arriver en retard et, par conséquent, l'information n'est pas diffusée au moment prévu, à l'heure du journal ».* Si un Ministre ou un Directeur Général fixe un rendez-vous pour animer une conférence de presse, lui, il respecte le temps, il ne peut pas attendre l'arrivée de tous les médias.

Cela devient un problème quand on n'a pas de véhicule comme ce journaliste de BONESHA FM l'a dit : *« On peut avoir besoin d'un véhicule pour répondre au rendez-vous d'un ministre, une fois que le véhicule arrive en retard, on arrivera en retard et le ministre ne va pas t'accueillir ».*

Le gouvernement burundais subventionne les entreprises de presse en leur accordant le droit d'exonération et d'autres équipements comme les ordinateurs. Cette aide est insuffisante comparativement autres pays comme D.P. DAVILLE (1978, p.45) nous dit : *« Il existe également une aide d'un fonds culturel pour la diffusion de la presse à l'étranger, une exemption de droits de douane sur les papiers et les journaux, ainsi qu'une aide accordée aux fabricants de papier-journal, destinée à leur permettre d'améliorer leur compétitivité vis-à - vis de la concurrence étrangère. Les entreprises de presse bénéficient enfin d'une aide destinée à faciliter l'achat de matériel d'impression, à la fois dans un but de modernisation des équipements et pour des raisons de techniques fiscales ».*

Au Burundi, les entreprises de presse bénéficient également du droit d'exonération pour le matériel d'équipements des médias. Mais, on pourrait se demander pourquoi l'Etat doit-il aider la presse ?

La raison principale est d'ordre politique. Il s'agit de favoriser l'existence de journaux représentatifs des différents courants de pensée et de permettre aux citoyens de mieux participer à la vie publique. La lecture des journaux, instruments de transmission des faits, des idées et des opinions, est en effet un moyen efficace pour éclairer les esprits, aider les lecteurs à former leur jugement, à déterminer leurs choix et leurs votes. Les journalistes des médias privés sont souvent confrontés aux difficultés matérielles pour répondre à leurs engagements de communiquer à la population ce qui se passe quotidiennement.

Chez la RPA aussi, les journalistes n'ont pas de problèmes de moyens matériels. Ils contournent ce problème en créant des postes de correspondants. Malgré tout cela les problèmes ne manquent pas. En effet, chaque journaliste n'a pas son propre appareil enregistreur pour qu'il puisse récolter l'information à n'importe quel moment. Les ordinateurs sont aussi insuffisants pour faire le montage.

Le manque du matériel pour récolter l'information ne pose pas un problème sérieux pour les journalistes de la radio ISANGANIRO. Seulement, le problème se pose avec acuité quand il s'agit d'information qu'on doit chercher à l'extérieur du pays.

Quant aux journalistes de BONESHA FM, ils affirment qu'ils peuvent manquer des véhicules pour aller récolter l'information. Le manque du matériel est un handicap pour récolter et diffuser l'information.

On ne pourrait pas évoquer les difficultés matérielles sans évoquer les difficultés financières auxquelles les médias privés font face.

7.2. Difficultés financières

Les moyens financiers sont indispensables pour rendre efficace le travail quel que soit son genre. Les médias privés burundais éprouvent des difficultés d'accès à l'information faute de moyens financiers. Pour faire une couverture médiatique à l'intérieur du pays, les médias privés doivent avoir les frais de déplacement, les frais de logement et de l'argent pour l'achat du carburant une fois qu'ils ont le véhicule. De plus, la source de l'information peut être à l'extérieur du pays ; c'est le cas des archives qui se trouvent aux bureaux des ambassades par exemple. Concernant ce manque de moyens financiers, l'un des journalistes de la radio ISANGANIRO s'exprime en ces termes :
« Nous n'avons pas de moyens suffisants, alors qu'il y a des informations qui demandent beaucoup de moyens *surtout quand il s'agit de l'investigation. Supposons que nous avons affaire à des archives que nous devons chercher dans un milieu éloigné du Burundi, cela engage beaucoup de moyens. Et par conséquent nous manquons cette information ».*

Nous pouvons donc dire que depuis la réception de l'information jusqu'à sa diffusion, les moyens financiers sont indispensables. A ce propos, ce journaliste de BONESHA FM nous affirmé : *« Nous sommes confronté aux difficultés financières car il arrive des cas où nous manquons les frais de déplacement, l'argent pour l'achat du carburant pour le fonctionnement des groupes électrogènes surtout quand il ya du délestage, nous manquons également les frais de loyer pour payer les bâtiments .Des fois, nous recevons l'information par téléphone, faute de moyens »*

Ainsi, au Burundi où s'observe souvent le problème de délestage de l'électricité, les médias privés sont confrontés à des difficultés d'achats du carburant pour le fonctionnement des groupes électrogènes en vue d'assurer la continuité des émissions.

Les médias privés éprouvent également des difficultés pour payer les frais de loyer des bâtiments dans lesquels ils sont logés .Pour recevoir l'information, ils font recours aux interviews téléphoniques parce qu'ils leur manquent les moyens pour se déplacer vers le lieu où se trouve l'information.

Le paysage médiatique privé burundais est hanté par beaucoup de difficultés financières. En effet, le peu d'argent en provenance des publicités et des communiqués ne peuvent pas assurer le bon fonctionnement des médias privés avec tout l'arsenal de moyens que ces derniers exigent. Ainsi, A. SINDUHIJE (cité par E. HAVYARIMANA, 2005, p.59) dit : *« Etant donné que le Burundi est un pays appauvri par la guerre, les publicités ne prospèrent pas, et de ce fait les caisses de l'entreprise restent désespérément vides. De plus, le gouvernement ne donne pas de l'aide promise aux médias ».*

La plupart de moyens utilisés par les médias privés viennent des bailleurs de fond et des ONG, mais ces derniers ne donnent pas cette aide en temps utile comme A. SINDUHIJE (cité par E. HAVYARIMANA, 2005, p.59) continue à le souligner en disant : *« Les bailleurs de fond hésitent à financer les radios à cause de ce qui s'est passé au Rwanda avant le génocide de 1994 ».* Nous pouvons affirmer que les médias privés éprouvent d'énormes difficultés soit pour rémunérer leurs personnels soit pour recueillir et diffuser l'information.

A coté de ces difficultés matérielles et financières des médias privés, il existe d'autres contraintes qui hantent les médias privés dans leurs travails quotidiens comme les contraintes d'ordre politique.

7.3. Les contraintes politiques

Les difficultés résultent du climat qui règne dans le Pays. La liberté politique va de paire avec la liberté d'expression. Certes, le rapport de force demeure indispensable entre les journalistes et les autorités politiques, mais il est sans commune mesure avec ce qui se passait dans les années passées où il y avait une seule radio de l'Etat. Le problème est, comme on l'a vu, d'éviter que les journalistes n'abusent pas de ce pouvoir. La plupart du temps les journalistes

sont dans les mains des hommes politiques. Cependant, ceux-ci ont intérêt à faire croire qu'ils maitrisent leur rapport dans la société, et ceux là qu'il leur est toujours difficile de travailler. D'une manière générale, c'est la place de l'information qui peut changer le fonctionnement de la démocratie.

Tout citoyen trouve aujourd'hui normal d'être informé publiquement, librement, sur les plus grands problèmes de la société. On peut dire que l'information est omniprésente. A ce propos W. DOMINIQUE (2009, p.15) écrit : *« De même qu'il n'y a pas d'hommes sans société, de même n'y a-t-il pas de société sans communication »*Nous pouvons dire que les hommes ont besoin d'un échange mutuel pou savoir ce qui est d'actualité. La communication se fait soit à l'aide des échanges verbaux ou soit par téléphone.

L'information ne devrait pas avoir des limites dans la mesure où elle symbolise la lutte contre le secret, le mensonge, la rumeur pour la vérité. Mais le contexte politique peut exiger aux médias une certaine censure ; cela se fait surtout en temps de crise comme ce journaliste de radio ISANGANIRO nous l'a dit : *« Dans la période de crise par exemple, nous sommes empêchés de diffuser certaines informations qui défavorisent le pouvoir car une fois diffusées d'une manière équilibrée, on nous accusera d'être des ennemis du pouvoir ».* A ce propos,le même auteur (2009, p.193) continue en disant : *« Aujourd'hui tout peut devenir information ; il n'y a plus de limite à la production et à la diffusion de l'information ».*

Quand la politique du pays ne va pas bien, les journalistes sont confrontés à des difficultés de production, de diffusion et de réception de l'information. Il est aussi difficile d'arriver sur terrain pour récolter l'information telle qu'elle est. Les journalistes peuvent aussi dévier de leur ligne de conduite, soit pour des raisons politiques ou de sécurité. Et cela conduit les médias à la désinformation et à la partialité. Le fait que les médias sont considérés comme le *"quatrième pouvoir"* amplifie les conflits entre le pouvoir médiatique et les autres pouvoirs. Ainsi, P. NIYONGABO (2005, p.114) nous dit que *« la presse incarne un certain pouvoir, cela est d'autant plus vrai qu'elle est toujours en contact avec la population. On le dira jamais assez telle la guerre médiatique, telles les campagnes électorales, telles les publicités dont l'impact est indéniable ».*

Quand le pouvoir public entre en conflit avec la presse en général ou avec certaines radios, ce n'est pas pour rien. C'est que quelque part il se sent menacé. Il engage des censures ou des autocensures. Ainsi, la dénomination *"quatrième pouvoir"* pour certains médias est

remarquable dans leurs actions dans la mesure où ils peuvent dénoncer les actions des trois pouvoirs à savoir : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Pour dire qu'elle joue un rôle non négligeable dans les affaires sociopolitiques.

On n'en prendra toutefois la pleine mesure qu'en la rapportant aux attentes des gouvernements en place et au procès d'intention qu'ils font, pour la plupart, aux journalistes de la presse privée. Bien de dirigeants ont en effet du mal à admettre qu'une couverture indépendante puisse procéder d'autre chose que d'une intention de nuire comme l'Institut Panos Afrique de l'ouest (2001, p.179) l'écrit : *« Tous les gouvernements en guerre, partout dans le monde, s'efforcent de prévenir la diffusion de nouvelles susceptibles de les avantager. Leur crainte est qu'une couverture indépendante puisse dresser l'opinion publique contre eux ».*

On peut donc dire que le pouvoir de la presse est indéniable mais à condition qu'elle soit libre et autonome. Les pouvoirs publics le savent bien ; c'est pour cette raison qu'ils veulent, à tout prix, l'apprivoiser.

7.4 Conclusion

Nous venons d'évoquer les difficultés matérielles, financières et politiques auxquelles les médias privés burundais font face pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics entre autres les véhicules, les ordinateurs, les appareils enregistreurs, les fonds pour le logement une fois allés faire la couverture médiatique à l'intérieur du pays ou à l'étranger. Nous venons ainsi de voir que les médias privés manquent souvent d'informations faute de moyens. Ce qui fait que la population ne s'informe pas régulièrement de ce qui se passe autour d'elle. Il faut noter également les problèmes de censure et d'autocensure exigés de certains médias qui traduit l'ingérence des pouvoirs publics dans le métier du journalisme portant atteinte à libre expression. Nous pouvons maintenant tirer une conclusion générale en envisageant quelques suggestions pour achever notre travail

CONCLUSION GENERALE ET SUGGESTIONS

CONCLUSON GENERALE

L'évolution de la presse burundaise renvoie souvent à deux images en même temps qu'elle les reflète. D'une part, la presse d'Etat, dite aussi presse publique, encroutée dans une fonction de relais officiel du pouvoir. D'autre part, une presse privée qui militante pour les droits de l'homme ou qui a d'autres vocations spéciales, soit culturelles ou musicales. Au contraste avec ces deux presses, correspond celui des deux grandes phases de l'histoire des institutions politiques du Burundi indépendant. Le régime de parti unique puis le passage au pluralisme politique ont tour à tour moulé les médias de l'une puis de l'autre presse. Par presse d'Etat il faut entendre la presse subventionnée par l'Etat et administrativement placée sous son contrôle direct ou sa tutelle. Il s'agit de l'ABP, de la RTNB, du quotidien le Renouveau du Burundi. Sous le parti unique, la presse Burundaise était réduite à cette seule presse publique et confinée dans le rôle de propagandiste.

Tout au long de notre recherche, nous avons cerné les difficultés rencontrées par les journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics. Après avoir introduit le sujet de recherche, nous l'avons justifié et délimité, puis nous avons élucidé les concepts clés dans la première partie. Ensuite, nous sommes entré dans le vif du sujet en montrant les généralités sur les médias privés burundais.

Avant de mener notre enquête par entretien semi-directif mené auprès de six journalistes des médias privés (à savoir 2 de la RPA, 2 de BONESHA FM et 2 de la radio ISANGANIRO) , nous avons d'abord montré la problématique de la recherche, les objectifs et la démarche méthodologique utilisée pour les atteindre. Les résultats de l'enquête ont été analysés qualitativement et groupés en trois thèmes dans la deuxième partie de notre travail.

Le premier objectif spécifique d'*«évaluer l'accès des journalistes des médias privés à l'information auprès des* pouvoirs *publics »*, a été atteint. En effet, selon les informations recueillies auprès des journalistes enquêtés, tous les services donnent de l'information mais à des degrés différents. Ceci pour dire que l'accès à l'information dépend de la nature et de la délicatesse de l'information qu'on cherche. Aussi cela dépend des personnes. Il y en a qui accueillent bien les journalistes des médias privés et d'autres qui les considèrent comme des éléments gênants. Très souvent, les journalistes des médias privés ont l'accès à l'information

si les pouvoirs publics veulent communiquer leurs réalisations, mais si c'est un sujet du domaine politique, judiciaire ou des droits de l'homme, ils refusent de livrer l'information.

S'agissant du deuxième objectif spécifique de *« dégager les difficultés que rencontrent les journalistes des médias privés après la diffusion de l'information », il* a été également atteint. Les journalistes enquêtés ont révélé qu'ils sont souvent intimidés officiellement ou discrètement, convoqués par la justice parce qu'ils ont diffusé une information concernant une autorité quelconque ou des cas de malversations qui se sont faits dans son service alors qu'un simple démenti suffirait.

Le troisième objectif spécifique de *« découvrir les difficultés tant matérielles, financières et politiques que rencontrent les journalistes des médias privés pour accéder à l'information »* a été aussi atteint. En effet, les journalistes enquêtés nous ont révélé qu'ils n'ont pas de véhicules, d'ordinateurs, d'appareils enregistreurs, de fonds suffisants pour assurer la bonne marche de leur travail de communiquer le public. Ils peuvent manquer une information faute de moyens tant matériels que financiers. Etant donné que nous avons pu atteindre les trois objectifs qui devraient nous permettre d'atteindre notre objectif général de *« découvrir les difficultés rencontrées par les journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics »*, nous pouvons affirmer que celui-ci a été atteint. En effet, nos enquêtés, ont révélé les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics plus particulièrement le refus d'accéder aux sources d'information, les contraintes liées à la censure après la diffusion de l'information, les contraintes politiques sans oublier les difficultés matérielles et financières.

L'atteinte de notre objectif général de recherche nous a aussi permis de réaliser qu'il ya d'autres difficultés des médias privés qui peuvent être explorées par d'autres chercheurs. Ces difficultés sont les suivantes :

- Les violences faites aux femmes journalistes pendant la guerre ;
- L'influence du sexe du journaliste pour accéder aux sources d'information ;
- La censure qui peut être exigée par leurs chefs directs pour des intérêts certains.

SUGGESTIONS

Les relations entre les radios privées et les pouvoirs publics sont très étroites. En effet, elles permettent aux gouvernants de diffuser leurs messages et de recueillir les doléances de la population. A son tour, la population s'exprime, par l'intermédiaire de ces radios privées, sur le fonctionnement ou le disfonctionnement des appareils de décision, permette ainsi à la masse populaire de se prononcer sur la gestion de la chose publique.

Ainsi, sans prétendre fournir des remèdes de façon exhaustive, nous suggérons aux pouvoirs publics de :

- Sensibiliser que le droit de l'homme à l'information et à la liberté d'opinion est l'un des principes démocratiques ;
- Sensibiliser les portes paroles pour communiquer quotidiennement ce qui est en train de se faire dans leurs services ;
- Mettre sur pied une loi sur l'accès aux documents administratifs ;
- Aider les médias privés car leur contribution dans l'amélioration de la vie quotidienne est incontournable. En effet, grâce à elles, on est informé jour après jour, sur la situation du Pays, et cela dans tous les domaines et secteurs de la vie nationale ;
- Sensibiliser aux médias privés de transmettre de message en provenance de toutes les composantes de la population ;
- Faciliter l'accès à l'information pour tous les journalistes ;
- Donner des moyens matériels et financiers aux médias privés ;
- Créer des centres de formation pour renforcer les capacités des journalistes.

Nous proposons aux médias privés de :

- Recruter des journalistes intrépides, capables de résister aux pressions de tout bord, intransigeants sur leur déontologie et leurs valeurs morales. En effet, la couverture des conflits requiert des journalistes bien formés, ayant assez d'expérience, de maturité et de caractère pour résister à l'influence de quelque belligérant que ce soit. De tels journalistes auront leur conscience suffisamment en éveil pour comprendre quand, comment, et pourquoi l'on voudrait les pousser à tordre le cou à la vérité, et pour ne pas l'accepter. Il ne s'agit en aucun cas de confier la couverture des conflits à des

baroudeurs endurcis, aussi indifférents à la souffrance humaine qu'aux conditions d'exercice de leur métier, et qui ne se soucieraient que de leur paye ;

- Avoir de rédacteurs en chef et patrons de presse qui sachent repérer les meilleurs journalistes, et qui les mettent dans les meilleures conditions, matérielles et de confiance, pour couvrir des événements si difficiles.
- Recruter des journalistes capables de s'unir contre quiconque, gouvernements y compris, les enjoint de couvrir les conflits de manière injuste, inexacte et mensongère. Ils ont besoin de journalistes sachant se lever ensemble, dans pays, dans une sous région pour défendre le droit à couvrir les conflits dans le respect de leur éthique professionnelle ;
- Etre neutre dans leurs diffusions ;
- Equilibrer l'information ;
- Travailler en respectant le code de déontologie professionnelle ;
- Respecter les lois qui les régissent ;
- Etre apolitiques, ne pas prendre position sur des problèmes politiques et socio-économiques ;
- Omettre dans le contenu de l'information les termes fracassants ;
- Eviter la désinformation sous quelque pression soit-elle.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES GENERAUX

1. AGEE, W.K., AULT, P.H. ET EMERY, E. (1989). Médias. Bruxelles : De Boeck Université.
2. ALBERT, P et TERROU, F. (1970).Histoire de la presse. Paris: PUF
3. ALBERT, P. (1968). La presse. Paris : PUF.
4. ALBERT, P. (1970). Histoire de la presse. Paris : PUF.
5. BALLE, F. (1973). Institutions et Publics des Moyens d'information Presse-Radiodiffusion. Paris : Montchrestien.
6. BALLE, F. (1987). Et si la presse n'existait pas. S.L. : Editions Jean-Claude Lattès.
7. BALLE, F. (1999). Médias et Sociétés. Paris : Montchrestien.
8. BALLE, F. et PADIOLEAU, J.G. (1973). Sociologie de l'information. Paris : Larousse.
9. BILGIER, P. et LEBEDEL, P. (1991). Abrégé du droit de la presse. Paris : Edition du Centre de Formation et de Perfectionnement des Journalistes.
10. CAYROL, R. (1973). La presse écrite et audio-visuelle. Paris : PUF.
11. CHARRON, J. (1994). La production de l'actualité. Boréal : SE.
12. CHARRON, J.M. (1994). L'Etat des médias. SL : La Découverte-médias pouvoirs-Cfpj.
13. DAVILLE, D.P. (1978). La liberté de la presse n'est pas à vendre. Paris : Editions du Seuil.
14. DE MAESENEER, P. (1992). A vous l'antenne ! Précis de journalisme radio. SL : Presses du Regional Service Center.
15. DOMINIQUE, W. (2009). Penser la communication. Maury : SE.
16. DUPLAT, D. (2002). Liberté de la presse, responsabilité des médias, l'Afrique sur la voie de l'autorégulation. Paris : Editions du Grets.
17. FOLLIET, J. (1973). L'information moderne. Paris : PUF.
18. FRERE, M.S (2005).Afrique Centrale, Médias et Conflits: vecteurs de guerre ou acteurs de paris. Paris : complexe
19. GRENHOLM, L.H. (1975). L'utilisation de la radio par les groupes d'études en République Unie de Tanzanie. Paris : Les Presses de l'UNESCO.

20. HELMORE, K. (1995).A .B .C de la presse écrite. Presse du Regional Center : Nouveaux Horizons
21. HERBERT .S . (1978).La liberté de la Presse n'est pas à vendre .Paris : Seuil
22. HESTER, L.A. et W.L.J., TO. (1986). Journalisme et Tiers monde. Paris : Editions Universitaires.
23. HOWARD, R. (2002). Le rôle des médias dans la consolidation de la paix-cadre opérationnel. Nairobi : Impacs.
24. Institut Panos de l'Afrique de l'Ouest (2001). Médias et Conflits en Afrique. Paris : Karthala.
25. Institut Panos Paris /COTTA (2003). Paroles d'Afrique Centrale : Briser les silences. Paris : Karthala.
26. Institut Panos Paris, (1993). Liberté pour les radios Africaines. Paris : L'Harmattan.
27. MICHEL, M. (1983). La presse quotidienne régionale. Paris : PUF.
28. PAILLET, M. (1974). Le journalisme 4e pouvoir. Paris: DENOEL/GONTHIER.
29. PINTO, R. (1984). La liberté d'information et d'opinion en droit international. Paris : Economica.
30. PUCHEU, R. (1980). Savoir s'informer, comment se servir des mass-médias. Paris : SE.
31. RIBOREAU, G. (2000). Déontologie du journalisme radiophonique. Paris : RFI, Service de formation internationale.
32. STRENTZ, H. (1978). De source bien informée. Paris : Nouveaux Horizons.
33. VOYENNE, B. (1962). La presse dans la société contemporaine. Paris : Armand Colin.
34. VOYENNE, B. (1977). L'information aujourd'hui. Paris : Armand Colin.

35 .BIROU, A. (1969). Vocabulaire pratique des sciences sociales. Paris : Economie et Humanisme.
36. BOUDON, R. (1979). Les méthodes en sociologie. Paris : PUF.
37. CHARVIN, R. et SUEUR, J.J. (2000). Droits de l'homme et liberté de la personne. Paris: LITEC.
38 DE LANDSHEERE, G. (1979). Dictionnaire de l'évaluation et de recherche en éducation. Paris : PUF.
39 .FESTINGER, L. et KATZ, L. (1974). Les méthodes de recherche dans les sciences sociales. Paris : PUF.

40. GAUTIER, B. (1973). Recherche sociale de la problématique à la collecte des données. Québec : PUQ.

41. LEON, A. (1973). Manuel de Psychologie expérimentale. Paris : PUF.

42. MUCHIELLI, R. (1973). Le questionnaire dans l'enquête psychosociale. Paris : ESF.

43. NICOLES, B. (2009). Les techniques d'enquête en sciences sociales. Paris : Armand colin.

44. PINTO, R. et GRAWITZ, M. (1964). Méthodes des sciences sociales. Paris : Dalloz.

45. POISSON, Y. (1990). La recherche qualitative en éducation. Québec : Gaétan Morin.

46. RONGERE, P. (1971). Méthodes des sciences sociales. Paris : Librairie Dalloz.

II. MEMOIRES ET THESES

1. BAMBASI, P. (1987). L'impact des émissions radiodiffusées par la voix de la révolution du Burundi sur le développement socio-économique, Mémoire Inédit, Bujumbura : UB (FPSE).
2. BIGIRIMANA, P. (2005). Contribution des médias privés à l'information de masse et à la libre expression (cas de la radio publique Africaine : RPA : Ijwi ry'abanyagihugu). Mémoire Inédit, Bujumbura : UB (FPSE).
3. HAVYARIMANA, E. (2005). Apports des radios privées dans le développement socio-politique des Burundais : Cas de RSF BONESHA FM, RPA et ISANGANIRO. Mémoire Inédit, Bujumbura : UB (FLSH).
4. MUVIRA, D. (1978-1979). L'évolution de l'information au Burundi de la colonisation à nos jours. Thèse, Paris : Ecole supérieure de journalisme.
5. NDIKUMANA, E. (1991). La liberté de la presse au Burundi : mythe ou réalité. Mémoire Inédit, Bujumbura : Ecole de journalisme.
6. NDIKUMANA, N. (2002). La communication de masse au Burundi et le pouvoir politique. Mémoire inédit, Bujumbura : UB (FLSH).
7. NDIMUBANDI, A. (2001). Analyse de la toxicomanie en milieu pénitentiaire (cas de la prison centrale de Mpimba). Mémoire Inédit, Bujumbura : UB (FPSE).

8. NTAGUZWA, J. (1991). La presse privée au Burundi. Mémoire Inédit, Bujumbura : Ecole du journalisme.

III. DICTIONNAIRES

1. Agence universitaire de la Francophonie (2008). Dictionnaire Universel, 5ème Edition. Paris : Hachette.
2. CLOUTIEN, J. (1997). Dictionnaire Encyclopédique des sciences de l'information et de la communication. Paris : Ellipses.

IV. AUTRES DOCUMENTS

1. Constitution de la République du Burundi (2005). Bujumbura.
2. Loi du 7 juin 2013 régissant la presse au BURUNDI.
3. Ministère de l'intérieur, Recensement General de la population et de l'Habitat (RGPH 2008). Bujumbura.
4. UNESCO (1991). La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. PARIS : UNESCO

V. SITES WEB

1. http://www.rpa.bi,20 avril 2013,15h
2. http://www.bonesha.bi, 20 avril 2013,10h
3. http://www.isanganiro.org ,20 avril 2013,16h
4. http://www.memoirealine.com,19 avril 2013,13h

ANNEXES

ANNEXE I. PRESENTATION, MISE EN CONFIANCE ET CONSIGNE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Bonjour,

Je réponds au nom de HACIMANA Alexis. Je suis étudiant à l'Université du Burundi dans la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education au Département des Sciences de l'Eduction. Je suis en train de réaliser mon travail de fin d'études, dont le sujet est : « Etude des difficultés rencontrées par les journalistes des médias privées pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics : Cas de la RPA, BONESHA FM et ISANGANIRO ».

Mon souci étant alors de savoir aussi objectivement que possible les difficultés que rencontrent les journalistes des médias privés pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics, j'ai estimé qu'étant, vous-même journaliste, vous êtes le(la) mieux indiqué (e)pour me fournir ces informations.

Je dispose de cet appareil enregistreur pour capter auprès de vous, les renseignements dont j'ai besoin, je vous garantis également de l'anonymat.

Je vous remercie d'avance.

ANNEXE II : GUIDE D'ENTRETIEN

1. Identification

- Année d'expérience dans le journalisme :
- Equipe de travail :

2. Les questions de l'entretien

Thèmes	Questions
1) Accès des Journalistes des Médias Privés à l'information.	1) Etes-vous traités au même pied d'égalité que vos confrères qui travaillent à la RTNB pour accéder à l'information auprès des pouvoirs publics ? Qu'en pensez-vous ? 2) Quels sont les services publics qui acceptent de vous livrer l'information ? Pourquoi ? 3) Comment êtes-vous accueillis quand vous allez chercher l'information auprès des pouvoirs publics ?
2) Difficultés que rencontrent les Journalistes des Médias Privés après la diffusion de l'information.	1) Trouvez-vous des difficultés après la diffusion de l'information concernant les pouvoirs publics ? Lesquelles ? Que faites-vous pour les contourner ? 2) On dit que l'opinion a des limites. Qu'en pensez-vous ? 3) Dans la diffusion de l'information, le journaliste publie-t-il celle-ci dans son intégralité ? Expliquez.
3) Difficultés matérielles et Financiers que rencontrent les Journalistes des Médias Privés pour accéder à l'information.	1) Avez-vous de moyens suffisants pour accéder aux sources d'information ? Pourquoi ? 2) Parmi les obstacles que vous rencontrez pour accéder à l'information, lesquels qui sont dus au manque de moyens ?